

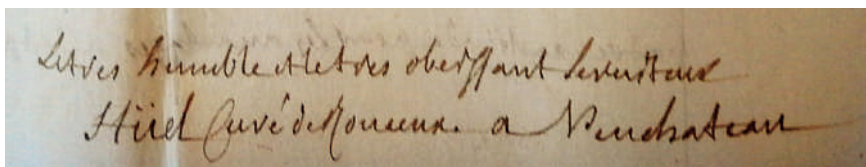
Communication de Monsieur Pascal Joudrier

∞ ♦ ∞

Séance du 24 mars 2017

∞ ♦ ∞

Joseph-Nicolas Huel, curé de Rouceux (1690-1769): un humble émule de l'Abbé Castel de Saint-Pierre et du Roi Stanislas



Introduction

C'est à Nicolas François de Neufchâteau que je dois d'avoir rencontré Joseph-Nicolas Huel, curé de sa petite enfance à Rouceux ; François, un temps séminariste, avant de devenir farouchement anticlérical, a construit de Huel l'image d'un idéal curé des Lumières, au service du « bien public ». Avec la notice de Durival^[1], c'est d'ailleurs la notice biographique rédigée par François pour le *Dictionnaire historique* de l'abbé de Feller en 1819 qui est la matrice de toutes les brèves notices concernant Huel dans la bibliographie lorraine.

J'ai retrouvé Huel par la bibliophilie en acquérant l'unique exemplaire du livre de Huel imprimé à Neufchâteau : *Moyen de rendre nos religieuses utiles*, déposé au greffe du Parlement de Nancy en 1751 au moment de la suppression de l'ouvrage. C'est un des deux textes imprimés de Huel, le reste de sa production, manuscrite, étant fort lacunaire.

C'est donc un quasi-inconnu que je souhaite présenter, en précisant d'abord ce qu'a été sa vie de curé du village de Rouceux durant 41 ans, puis les projets subsistants de son œuvre de réformateur, qui en font assurément l'humble émule de l'Abbé Castel de Saint-Pierre et du Roi Stanislas ; enfin je montrerai l'influence non négligeable de Huel sur François de Neufchâteau, son héritier à bien des égards.

I. - Approche biographique : un curé de village au siècle des Lumières

Joseph-Nicolas Huel a été baptisé le 17 juin 1690 à Mattaincourt, gros bourg de 800 habitants alors, à vocation artisanale, surtout drapière, où vivait sa famille depuis plusieurs générations. Il est le second enfant de Nicolas Huel, dit le jeune, qui a épousé le 17 février 1686 Nicole Moitezier. Son grand-père, Nicolas Huel, dit l'ancien, a été maire de Mattaincourt ; son grand-père maternel, Didier Moitezier, maire de Lignéville. Sa sœur aînée, Apolline, deviendra religieuse à Montmartre, ce qui indique déjà la piété de cette famille.

De son enfance, et de ses premiers apprentissages, nous ne savons rien, sinon qu'en 1694 et 1697, Mattaincourt est encore occupé par des régiments de dragons qui y prennent leurs quartiers d'hiver, et que la cure est alors régie par le P. Jérôme Odam, chanoine régulier, curé de Mattaincourt durant 29 années. Ce qui est sûr par contre, c'est que l'intense empreinte spirituelle laissée à Mattaincourt par Pierre Fourier, curé du village durant 35 ans (1597-1632) a dû marquer le jeune Huel. Pierre Fourier incarne la réforme catholique en Lorraine, par l'ascendant de sa personnalité, l'entraînement de sa parole, la pérennité de ses fondations. Durant l'enfance de Huel, Mattaincourt achève de se relever des dégâts de la Guerre de Trente Ans, ainsi dépeints par Pierre Fourier dans une lettre de 1636 : « notre pauvre village a été tout pillé, repillé, tourmenté, défiguré, es personnes, es biens, es bâtiments, si bien qu'il n'y a pas un grain de blé aux champs, et plus qu'un reste de pauvres gens qui languissent ou qui meurent de peste et de famine et de diverses sortes de mauvais traitements »^[2] ...

En 1706, Huel a 16 ans quand Nicolas Fourier, petit neveu du Bon Père, succède au curé Odam. Nicolas Fourier sera un « sage, infatigable et zélé pasteur » durant les 24 années qui suivent, jusqu'à sa mort en 1730, l'année de la béatification de Pierre Fourier. C'est dire que Huel a pu trouver les germes de sa vocation et des modèles de rayonnement pastoral dans ces trois curés de son village, et faire sienne la devise du Bon Père : « être utile à tous ».

Huel n'étudie pas à l'Université de Pont, ni au séminaire de Toul (qui n'est rétabli qu'en 1718) : c'est à Paris, en Sorbonne, qu'il va faire ses études de théologie et de droit : sa double licence en droit civil et canon explique

comme on le verra sa maîtrise des procédures juridiques et des finesses de l'argumentation. A Paris, dans on ne sait quelle circonstance, il entre en relation avec Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, le célèbre Abbé, prolifique auteur et académicien, son aîné de 30 ans, qui assurément lui a donné le goût d'élaborer divers projets de réformes sociales et économiques, au demeurant plus réalisables qu'utopiques, comme nous l'étudierons en deuxième partie.

De retour en Lorraine, Huel a dû être vicaire durant quelque temps, avant d'obtenir le 8 janvier 1726 la cure de Rouceux, où il s'installe avec sa mère âgée de 68 ans. Huel a alors 36 ans, et il restera curé de Rouceux de façon stable et inamovible jusqu'à sa mort 43 ans plus tard. Huel succède au sieur Jean Guillaume, âgé de 69 ans, promoteur du doyenné, curé de Rouceux durant 42 ans, mort le 23 septembre 1725, et dont le vicaire Philippe reste à la cure jusqu'à l'arrivée de Huel.

Rouceux est alors un village prospère de 600 habitants, peuplé de laboureurs, de vigneron, d'artisans, et de quelques officiers au siège bailliager de Neufchâteau, vivant tous en étroite synergie avec la ville voisine^[3] ; traversé par la Meuse et le ruisseau de l'Abreuvoir, Rouceux possède 750 hectares de terres labourables, 50 ha de vignes, 230 ha de bois. Les finages de la petite ville fortifiée^[4] et du village s'interpénètrent, et dans la même rue, les maisons de droite sont sur Neufchâteau, celles de gauche sur Rouceux. Bastion de la Contre-Réforme, Neufchâteau dispose à cette époque d'un impressionnant équipement religieux, avec de puissants couvents : les Cordeliers, les Clarisses, les Capucins^[5], les Annonciades, les Carmélites, les Dames Augustines de la Congrégation Notre-Dame, les Sœurs hospitalières du Saint-Esprit. Rouceux est à proximité de l'abbaye des Prémontrés de Mureau^[6], dont les chanoines réguliers gouvernent les cures de Pargny, Villouxel, Midrevaux, Frébécourt et Sauvigny, 5 des 20 paroisses du doyenné de Neufchâteau dont fait partie Rouceux.

En septembre 1767, après 41 années de ministère, Huel cesse de signer les actes de sa cure, dans lesquels le relayait déjà souvent son vicaire Picquot depuis un an ; il prend cependant un nouveau vicaire début 1768, Nicolas Leclerc, qui devient curé de Rouceux de plein exercice en juillet 1768, un an avant le décès de Huel, le 3 septembre 1769, à l'âge de 79 ans^[7].

Huel dans l'exercice de son ministère

Essayons de décrire le long ministère de Huel malgré le manque d'archives et d'écrits, en recourant au contexte de la vie ecclésiastique dans le diocèse de Toul au XVIII^e siècle^[8].

Nommé en 1726, avec l'agrément des décimateurs^[9] précédant l'acte d'ordination de l'évêque Jérôme-Scipion Bégon, Huel, curé de campagne, exerce les actes pastoraux ordinaires, prêchant, confessant, catéchant, tenant les registres paroissiaux des baptêmes, mariages et sépultures. En 41 ans de ministère, Huel a ainsi baptisé près de 1 000 enfants, béni 185 mariages, inhumé près de 1 000 paroissiens. Si l'on rajoute les 200 baptêmes enregistrés par ses vicaires ou ses remplaçants, le village de Rouceux est passé de 600 à 800 habitants en 40 ans^[10]. Le curé a donc connu intimement toutes les familles de Rouceux, au travers des trois générations qu'il a accompagnées, de joies en deuils, et notamment au long de la sinistre et interminable litanie des morts de petits enfants, plus de 520 morts avant l'âge de 5 ans, sur 1180 naissances. Certaines années sont de ce point de vue catastrophiques, avec de 20 à 28 morts d'enfants, soit une tous les 15 jours : 1732, 22 enfants morts ; 1736, 28 ; 1741, 1744 et 1747, 22 ; 1762 et 1764, 24..., et des pics de mortalité, en janvier et durant l'été : 8 durant l'été 1759 par exemple. Huel ne mentionne qu'une fois, dans un acte de 1755, « mort de la petite vérole » : il s'agit d'un petit garçon de la famille Crettenoy, conseiller au bailliage de Neufchâteau, mort à 21 mois le 14 août 1755, suivi de son frère aîné, âgé de 3 ans et demi, le 18 août. Il est à noter que la malheureuse mère accouche d'un troisième enfant 3 jours après, le 21 août...

Huel s'est certainement affligé de ces deuils à répétition, touchant toutes les familles du village, et en 1732 il note dans le registre annuel ce bilan d'une hécatombe : « *Roucea gens optima flens pessima videns* »^[11]. Certains décès sortent du commun : Huel décrit en détail en 1733 les vêtements et les caractéristiques physiques d'un homme de 25-30 ans « trouvé assassiné au milieu de la côte de l'Ormée » ; en mars 1737, il enterre un jeune homme de 18 ans « mort écrasé de la terre qui tomba sur lui dans une préparation de cave » ; il note qu'en mars 1746, on a trouvé le corps d'une femme « fort défigurée » dans les bois de Rouceux ; en 1747, il enterre un homme « trouvé suffoqué dans les eaux de la Meuse »... Durant son ministère il meurt peu d'adolescents, peu de jeunes mères ; plusieurs paroissiens arrivent à être octogénaires, une femme mourant même centenaire en 1732.

Le curé a cependant la joie de recevoir les promesses des fiancés, puis dans les quarante jours les mutuels consentements des mariés dont il bénit l'union, le plus souvent en janvier qui est traditionnellement le mois des mariages. Il note avec détail lors des baptêmes ou des mariages les titres des parrains et marraines, ou témoins, parfois marchands bourgeois de Neufchâteau ou petits aristocrates locaux : apparaissent ainsi dans les registres les amples signatures de la famille du Crocq de Villemoyenne, d'Alexandre Monginot de Noncourt, de Jeanne Vallée d'Housséville, de conseillers au bailliage de Neufchâteau^[12],

du Maître des Eaux et Forêts François-Léopold Mouzon, du Bailli d'Alsace Hénin-Liétard (en 1758), de l'imprimeur Monnoyer, de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Charles Baligand, parrain en 1756 de la fille de son collègue Jean-Louis Deklier-Dellile, paroissien de Rouceux où il se fait construire une superbe maison... Il arrive que des cavaliers de passage, en garnison à Neufchâteau, séduisent et engrossent des filles du village : ainsi en 1740, un cavalier supplie Huel de baptiser l'enfant qui doit naître et qu'il reconnaît, avant de régulariser son union.

Huel, un opiniâtre décimateur

Huel est très attentif aux revenus de sa cure, et un vigneron de Rouceux se souvient en 1774 que « lorsque Mr Huel devint curé dudit Rouceux, il commença à gérer ses dîmes par lui-même, ce qu'il continua à ce qu'il croit pendant 2 ans, pour en connaître le produit et la valeur »^[13].

Le pouillé du diocèse de Toul^[14] indique ainsi la répartition des dîmes de Rouceux :

- grosse dîme : la moitié pour les Religieux de Mureau, plus un 6^{ème} (cédé par le chapitre de Brixey en 1695 à Mureau avec le droit de patronage, puis passé au séminaire de Toul, mais dont le curé a un préciput de 6 paires) ; un 6^{ème} pour le prieur de Saint-Jacques du Mont, l'abbaye de Morimont et Madame de Mitry (à raison d'un 18^{ème} chacun) ; reste un 6^{ème} pour le curé (ce qui constitue son fixe).
- dîme des vins : les 2/3 pour les religieux de Mureau, en 1711 (puis au séminaire de Toul, en 1758) ; 1/3 pour le curé, plus quelques cantons de vignes en totalité pour le curé.
- basse dîme et menue dîme : la totalité au curé^[15].

Le bouvrot (= ensemble des biens-fonds dont le curé a la jouissance et qu'il doit administrer) est de 16 jours de terres labourables, 5 quarts de vigne, et 4 fauchées de pré.

On le voit, l'essentiel des dîmes revenait de fait aux maisons religieuses, et comme dans bien des paroisses des conflits surgissaient inévitablement à la première occasion, par exemple lors des travaux de réfection des églises ; un conseil de douze avocats a dû rappeler en septembre 1741 les obligations de chacun en la matière : « si le curé a au moins le tiers des dîmes, il devra entretenir la toiture et les murailles du chœur, les décimateurs s'occupant de la nef, les fidèles de la tour, du portail, des lambris de la nef, des vitres et du pavé » .

Huel s'implique ainsi dans de longs procès intentés contre l'abbaye de Mureau et les autres décimateurs. Le conflit provient des choix faits après l'Édit du 20

février 1699 par l'abbaye de Mureau et par le curé Guillaume, prédécesseur de Huel : jusqu'en 1720, l'abbaye paie au curé de Rouceux la portion congrue sur le pied de 300 livres tournois par an ; mais en 1721, le curé donne à bail pour 9 ans « toutes les dîmes grosses et menues qu'il a droit de prendre sur les héritages de ladite paroisse pour la somme de 400 livres tournois par an ». Huel hérite en 1726 de cette situation, et dès 1729, après examen de la nature des dîmes à Rouceux, il fait enlever la totalité de la dîme sur un canton litigieux. Il est toutefois condamné à « restituer les gerbes par lui enlevées ». En 1730, Huel assigne les gros décimateurs au sujet du « droit de sauvegarde » de la dîme de Gonvaux, fief noble dépendant de la cure de Rouceux. Ce droit consiste en 2 réseaux de blé, dus au Roi. Chaque partie fournit de copieux factums, augmentés de suppliques, d'objections et d'appels. Représenté par son avocat M^r Gouzot, le juriste Huel rédige personnellement un « volume d'écritures » de 41 pages in-folio, requête contre le Prieuré de Mureau, l'abbaye de Morimont et le prieuré de Saint-Jacques-au-Mont. Huel mène simultanément un autre procès, au sujet de la dîme novale^[17] dans le lieu-dit Le Hatro, où le fermier de Huel a enlevé la totalité de la dîme sur deux cantons de vigne. Les échanges sont vifs^[18], comme s'en plaint dans les deux affaires l'avocat de Mureau, ainsi en août 1732 : « rien n'est plus calomnieux que la réponse rustique que le demandeur [Huel] reproche au prieur de Mureau. Jamais pareil discours n'est sorti de sa bouche, et n'est même venu à sa pensée. Si le Sieur Huel veut que l'on sache la conversation qui a été entre lui et le père prieur, il n'y a qu'à entendre les Dames de l'Etanche^[19], M. Jacques, avocat au Neufchâteau, et le sieur Clément, médecin, qui déclareront qu'ils ne furent point édifiés de ses vivacités et même qu'ils l'invitèrent à se modérer. Le demandeur s'oublie si fort qu'il s'érige en censeur des souverains pontifes^[20]. Tout cela est inutile à la cause, de même que les longues citations pour prouver que les novales appartiennent de droit commun aux curés ; on ne lui contexte pas le principe, mais il suffit de lui répondre que le droit commun ne détruit pas les privilèges de certains ordres, notamment de celui des Prémontrés. Le sieur Huel doit s'en tenir à l'usage... Il porte sa cupidité trop loin, et toutes ses déclamations ne dépouilleront pas les suppliants de ce qui leur appartient légitimement ».

Dans le premier procès, suite à une première sentence défavorable à l'abbaye en septembre, puis à un appel, la Cour souveraine condamne derechef les religieux de Mureau à payer le droit de sauvegarde, « à charge pour le curé de Rouceux de leur payer chaque année 14 fr. ou de leur abandonner la dîme de Gonvaux ». Ainsi Huel se fait rembourser en janvier 1733 les 151 livres 16 sols qu'il avait indûment payés. Mais il perd en juillet 1733 son second procès. Notons que le successeur que Huel s'est choisi pour la cure de Rouceux, Nicolas Leclerc, sera lui aussi en procès avec l'abbaye de Mureau, en 1770 pour la dîme

de raisins, « enlevée clandestinement à titre de noales », et en 1774 pour la dîme de pommes de terre, dont les religieux réclament une part.

Huel obtient en décembre 1754 un accord de la communauté concernant les écuries et engrangements attenants à sa maison de cure, qui dispose également d'un jardin, et se prolonge d'une pépinière de noyers. Huel défend également les intérêts de sa famille, puisqu'il engage en janvier 1757 une procédure qui dure sept mois au bailliage de Mirecourt, dans une affaire de retrait lignager concernant une métairie de terres labourables située à Valleroy-le-Sec, village de sa mère. Huel argumente très précisément, fait appel de sa condamnation aux dépens, et obtient gain de cause^[21].

Huel, au quotidien du clergé lorrain

De ses lectures, de ses relations amicales, de sa vie quotidienne, nous ne savons rien de précis. Retenons simplement que l'épiscopat de M^{gr} Bégon constitue selon ses historiens « l'apogée du clergé toulois », et que Huel bénéficie de revenus suffisants ; comme nombre de ses confrères d'alors, il possède une excellente formation : « il y avait dans le diocèse beaucoup de curés très savants ; ce diocèse était réputé comme un des plus savants du royaume »^[22]. Le curé de Neufchâteau est docteur en théologie (ainsi l'a imposé le duc Léopold), le curé de Midrevaux, prieur de Mureau, est un ancien professeur en théologie ; plusieurs des curés du doyenné sont bacheliers en théologie.

Huel a eu recours à des vicaires et donc a consenti durablement à partager les revenus de son bénéfice : la première mention d'un vicaire dans le registre des BMS est celle de C. Guillaume, en juin 1732. De novembre 1749 à janvier 1751, Huel partage les actes pastoraux avec Jean-Baptiste Jacquin, qui le quitte pour prendre la cure de Champigneulle. De 1754 au printemps 1760, c'est Pierre Maire qui assiste Huel, signant un quart des actes, notamment les enterrements, Huel se réservant la quasi-totalité des baptêmes ; de mai 1760 à décembre 1767, c'est le vicaire François Picquot qui signe progressivement de plus en plus d'actes, Huel cessant définitivement de tenir le registre à l'été 1767. Le 9 janvier 1768 s'installe à la cure Nicolas Leclerc, qui devient curé de Rouceux de plein exercice le 15 août. Ce prêtre avait été commis dès 1756 par Huel pour le remplacer ponctuellement en son absence, de même en 1757 et 1758. Alors que Leclerc est devenu vicaire de Domremy, Huel l'appelle à nouveau en mai 1766 et en février 1767. C'est à lui qu'il résigne sa cure l'année suivante, et non à son vicaire Picquot...

Huel ne quitte que rarement sa cure, une dizaine de jours par an entre 1728 et 1742, de 2 à 4 mois en 1726, 1743, 1749, 1754 et 1756. Il est alors remplacé, faute de vicaire, par des religieux de Neufchâteau, particulièrement par les frères

Capucins, dont le couvent bâti sur le territoire de la paroisse de Rouceux est tout proche. Ces Capucins sont des prédicateurs renommés (le frère Adrien, de Nancy, meurt à Neufchâteau en 1745), et de fervents propagateurs de la dévotion au Sacré Cœur, repoussée par les jansénistes. On voit fréquemment les noms de frères mineurs dans les actes de BMS de Rouceux : frères Louis, Dominique, Sébastien (natif de Rouceux), Laurent, Guillaume, Marcellin, Bonaventure, Ange-Marie, Firmin, Hippolyte, George, Célestin, Joachim, Fulgence, Cajetan, Thomas...

Le curé se préoccupe de l'entretien de son église Saint-Martin, suite à la visite canonique d'avril 1727 qui contraint le curé et la communauté, sous peine d'interdiction, de faire les travaux nécessaires. Ces visites vérifiaient le bon fonctionnement de la paroisse, l'entretien des bâtiments, mais aussi les compétences du curé, et même le contenu de sa bibliothèque. En juin 1728, Huel requiert donc de l'assemblée de la communauté des villageois les moyens de payer le prix d'une armoire faite dans la sacristie, l'agrandissement des fenêtres, le pavé de l'église, la construction de bancs uniformes. De fait la vieille église médiévale de Rouceux devait être bien décrépite en ce début du XVIII^e siècle, et, comme un tiers des sanctuaires du Toullois et du Saintois entre 1730 et la Révolution, elle sera entièrement reconstruite entre 1779 et 1789, dix ans après la mort de Huel^[23]. Par le registre des BMS, on sait que des inhumations avaient encore lieu exceptionnellement à l'intérieur de la vieille église, et non dans le cimetière : en 1726, « devant l'autel de la Vierge » ; en 1731, « dans le chœur » (pour M. Geslé de Sainte-Marie, Lieutenant-Colonel) ; « au-devant de l'autel de la Congrégation » pour la mère du curé Huel, Nicole Moitezier, morte à 73 ans à Rouceux le 9 août 1731 ; « devant le crucifix », pour l'ancien marguillier en janvier 1759 ; « au chœur, du côté de l'épître » (pour Messire De la Cour, Lieutenant-Colonel) ; enfin Huel lui-même sera le dernier à être inhumé « dans le chœur », en 1769.

Huel fait sûrement installer avant 1760 un confessionnal, comme dans toutes les églises du diocèse de Toul, et peut recommander le manuel de confession de son confrère Varnerot, *le Bon paroissien*. Si Huel est convaincu de la possibilité d'atteindre par la pénitence un certain état de perfection chrétienne, il doit sûrement se contenter en pratique de contritions imparfaites... Huel note dans le registre des BMS : « j'ai communiqué 1200 personnes dans l'église de Rouceux pendant l'année 1741. Je n'ai compté à Pâques que 429 communiants ».

Nous ne disposons pas d'homélies de Huel, où son talent oratoire devait trouver à s'exercer. Aussi bien les Chanoines prémontrés de Mureau, les Cordeliers de Neufchâteau (desservant régulièrement les églises paroissiales et conventuelles de Neufchâteau et de villages environnants, Noncourt,

Beaufremont, Chermissey...), et les Capucins de Neufchâteau pouvaient constituer des références, sinon des modèles, pour les curés du doyenné^[24].

Il existe dans la paroisse de Rouceux une Congrégation rassemblant les « filles », sous le contrôle du curé, et ces femmes non mariées, dont trois meurent en 1763 (à l'âge de 68 ans pour l'une, de 23 ans pour les deux autres) disposent d'un autel dans l'église^[25]. Huel se soucie des cérémonies, **processions** et pèlerinages : en 1727, il obtient de l'évêque, à la requête de ses paroissiens, le transfert de la fête de Sainte-Anne au premier dimanche qui suit le jour auquel l'Église la célèbre ; le curé et les paroissiens de Rouceux sont en effet patrons de l'ermitage de Sainte-Anne, et Huel signale, à la mort d'un des ermites en 1756, que « presque tous les habitants » ont assisté à l'inhumation, dans la chapelle^[26] ; en 1732, il se rend très certainement dans son village natal de Mattaincourt aux grandioses cérémonies de béatification de saint Pierre Fourier ; en 1739, il appuie la requête des habitants de Rouceux contre le sieur et la Dame de Villemoyenne qui les troublaient dans leurs processions et cérémonies publiques. En 1763, il est sans doute présent à la grande solennité de la réception d'une relique de saint Elophe donnée par l'archevêque de Cologne à l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau. Les paroissiens de Soulosse-sous-Saint-Elophe ne prêtaient en effet qu'avec de sévères restrictions les saintes reliques qu'ils possédaient aux communautés voisines qui les sollicitaient en cas de sécheresse.

Huel est tenu de lire au prône et d'afficher à la porte de son église, quand même il serait en désaccord, les nombreux mandements épiscopaux, quatre par an en moyenne entre 1723 et 1754, mandements transmis aux curés par le doyen du doyenné : ces mandements relèvent autant de la vie de l'Église (comme des prières publiques en temps de sécheresse, ou la promotion de la Fête du Sacré Cœur en 1763, dévotion considérée par les jansénistes comme foncièrement contraire à leurs postulats doctrinaux) que de la « communication officielle », à l'occasion par exemple de victoires militaires, de naissances ou de décès princiers, ou de la mort de Stanislas en février 1766... Leur profusion finit par indisposer le clergé, qui, petit à petit dans les années 1750-1760, « ne fait plus corps avec son évêque, dont le pouvoir est critiqué au profit d'une autonomie du prêtre »^[27].

Comme tous les prêtres du diocèse, Huel est contraint d'accepter et de suivre la nouvelle édition du *Catéchisme de Toul*, en 1732 (édition conforme à la Bulle, et purgée des idées jansénistes), du *Bréviaire de Toul* en 1748, puis du *Missel de Toul*, en 1750 : ces deux derniers ouvrages bouleversent brusquement la tradition liturgique, hymnes, antiennes, répons, versets, leçons des Pères, oraisons, hiérarchie du calendrier...

Dans son doyenné, Huel participe chaque printemps à la mise en place du cycle annuel de conférences ecclésiastiques, indiquant pour chaque mois les matières à traiter, tant de morale, que de pratique pastorale et d'exégèse de l'Écriture sainte. Les recueils de mandements des évêques Bégon et Drouas permettent de voir dans la liste des sujets donnés entre 1732 et 1760 la volonté d'aborder frontalement les points conflictuels avec le jansénisme, et l'inquiétude théologique qu'ils suscitent encore. Pour 1734 et 1735, les sujets sont exclusivement consacrés au sacrement de pénitence ; pour 1735 et 1736, à la communion ; pour 1742 et 1743, aux problèmes de la liberté et de la concupiscence ; pour 1755 et 1756, à la pénitence et à la contrition ; pour 1759 et 1760, à l'autorité en matière doctrinale.

Elu six fois de suite doyen du doyenné de Neufchâteau, de 1761 à 1767, Huel se rend pour ses confrères aux synodes diocésains, le mercredi avant la Pentecôte : mais ces synodes, « manifestation de la puissance épiscopale »^[28] tournent peu à peu à la « rencontre administrative », les doyens étant chargés de recevoir et de retransmettre les directives de l'évêque, et cela alimente la défiance puis l'hostilité du clergé.

Comme beaucoup de curés de l'époque, Huel se heurte sans doute à la résistance passive des milieux ruraux, qui tiennent à garder leurs traditions magico-religieuses (comme les sonneries de cloches contre les nuages, le transport des reliques de saint Elophe en cas de sécheresse...) et leurs mœurs invétérées (cabaret le dimanche, escaignes ou veillées villageoises...). Pour autant, comme nombre de curés du diocèse, il est réservé face au zèle déployé par les Jésuites durant leurs missions, dirigées par le Père de Menoux, et explicitement destinées à combattre le jansénisme. Assemblant un grand concours de peuple, mobilisant le clergé local, distribuant des images bénites, érigeant des croix de mission, jouant sur l'émotion religieuse, les jésuites y prêchent la confession et la communion fréquente, comme « remède contre les passions dominantes »^[29]. A partir de 1737, les actes mentionnent explicitement que le défunt a bénéficié de la confession, du Saint-Viatique et de l'extrême onction, et le curé note les rares cas où une paralysie ou une mort subite ont empêché la confession. En 1750, il déplore pour un défunt « le malheur de mourir sans avoir reçu aucun sacrement faute d'avertir M. le Curé ».

Huel face à la question de l'instruction

En tant que curé de Rouceux, il a certainement approuvé sinon organisé le recrutement de Nicolas François en 1752, régent des humanités à Rouceux jusqu'en 1755^[30]. Il n'est autre que le père de Nicolas François, le futur François de Neufchâteau, dont Huel avait certainement décelé l'extrême précocité intellectuelle. Au reste, si les curés veillent au bon fonctionnement et à la

qualité de l'enseignement de l'école, les régents d'école assistent régulièrement le curé : chantres à l'église, ils relaient le curé pour le catéchisme ; ils ont souvent appelés par lui comme témoins et rédigent même de nombreux actes : ainsi N. François signe 10 fois comme témoin pour des mariages ou des enterrements en 1753, 13 fois en 1754, 8 fois en 1755. Le registre présente l'acte de baptême de sa fille Thérèse le 21 avril 1753, et la mort de son second fils âgé de 5 mois le 16 février 1755. Après Nicolas François, Huel recourra aux services des maîtres d'école Thomas Etienne, Claude Mathieu (mort en 1758 à 20 ans), puis Nicolas Bussy.

Avec une désolante constance, Huel note dans ses registres le poids de l'analphabétisme féminin dans le village, puisque nombre de marraines (beaucoup moins de parrains), adultes comme enfants, et un petit nombre de mariées déclarent « ne savoir signer », ou « n'avoir pas usage de lettres ». Particulièrement préoccupé par l'instruction des enfants et notamment des petites filles, Huel reste fidèle à l'œuvre pédagogique de Pierre Fourier et d'Alix Le Clerc ; au demeurant le couvent des Dames Augustines de Neufchâteau accueillait quelques petites filles de Rouceux. On peut aussi rappeler l'action de Claude Varnerot, curé de Lucey durant 48 ans, fondant une école de filles en 1707, et lui léguant en 1734 une forte somme ; ou de Dominique Gueldé, curé de Trondes durant 40 ans, qui y ouvre une école de charité de filles à ses frais. Mais Huel s'inscrit surtout dans la dynamique initiée par le curé Jean-Baptiste Vatelot (né 2 ans avant lui en 1688), dont l'Institut des Sœurs des écoles de Toul va essaimer en plus de cent vingt fondations d'écoles de petites filles : ainsi à Châtenois en 1725, Pagny-la-Blanche-Côte en 1726, Vrécourt en 1738, Bazoilles en 1739, Autreville en 1750, Removille en 1756, et Rouceux en 1759... En effet Huel, par acte notarié du 3 janvier 1759, fonde conjointement avec des paroissiennes de Rouceux, une rente pour doter une école de filles à Rouceux^[31].

Voici la transcription partielle de ce long document :

« Messire Joseph-Nicolas Huel, prêtre et curé de Rouceux, Marie-Françoise Gauthier, Claude Marguerite et Anne-Barbe les Blaise, filles majeures demeurant tous à Rouceux ont dit que, considérant l'extrême importance de l'éducation des jeunes filles surtout dans les paroisses de campagne, combien de malades y ont besoin de secours, et combien aussi la décoration et la propreté des églises y sont capables de porter les fidèles à rendre à Dieu le culte qu'ils lui doivent, ils fondent ensemble par le présent acte dans celle dudit Rouceux un établissement perpétuel de filles successives dont l'objet y sera l'exécution gratuite envers ladite paroisse de ces trois points capitaux, mais cet établissement constitué ainsi que s'ensuit, sans quoi le présent acte sera regardé comme non advenu :

- 1) Qu'elles vivront en communauté dans ledit établissement, qu'elles y travailleront et acquerront uniquement pour lui, sans qu'aucune d'elles puisse rien s'en approprier ni donner, et que quand il leur plaira de la quitter, aucune d'elles ne pourra rien en emporter que ce qui aura été constaté à son usage personnel, comme linges, habits...
- 2) Que ces filles seront choisies par les comparants fondateurs pendant tout le temps de leur vie, et après leur mort par les sujets actuels d'alors dudit établissement, et toujours aux conditions ci-dessus, et les dits sujets feront bien de consulter sur ce le sieur curé dudit Rouceux.
- 3) Qu'elles seront toujours sous son obéissance pour l'exécution du triple objet de leurs institutions, et celles immédiates de l'une d'entre elles choisie par elles-mêmes comme la plus digne.
- 4) Qu'elles rempliront gratuitement leurs trois objets dans ladite paroisse, et celui de l'éducation toujours et partout pour préférence aux deux autres.
- 5) Que pour satisfaire à celui de cette éducation gratuite, elles apprendront à bien lire, bien écrire, bien orthographier et ponctuer, et surtout elles leur apprendront l'arithmétique dans sa perfection jusqu'à tenir livre de compte pour les rendre propres au commerce ; elles sont invitées seulement de leur apprendre à coudre, blanchir et faire tous les autres petits ouvrages convenables à leur sexe. Et quand elles jugeront à propos et pour le bon ordre d'exclure de leurs écoles certaines filles, on ne pourra les obliger de les admettre, et elles ne devront raison de leurs faits qu'au sieur curé dudit Rouceux.
- 6) Que pour satisfaire aux soulagements des malades, elles sont invitées seulement à leur donner des soins volontaires et tels qu'elles jugeront à propos, sans que les parents de ces malades puissent de droit les exiger d'elles pour se faire quittes eux-mêmes de ceux qu'ils leur doivent. Mais elles les prépareront à recevoir les derniers sacrements et assisteront à leur administration. Que pour satisfaire à leur troisième objet, la décoration de l'église, elles tiendront toujours celle dudit Rouceux dans la plus grande propreté, sans toutefois qu'elles soient atténuées aux peines et aux soins qu'elles croient que les maîtres d'école sont obligés d'y donner. Elles en blanchiront et raccommoderont les linges moyennant rétribution de la part de la fabrique.

Mais comme il est très juste de donner à cette oeuvre publique, si essentielle, une suffisance de moyens pour subsister, les comparants donnent en propriété irrévocable et dès à présent, savoir :

- ledit sieur Huel une rente annuelle de 31 livres au principal de 620 livres qu'il lui est dû (suivent les 5 débiteurs et la date des constitutions notariées ; les 5 débiteurs comparaissent, acceptent le transport de leur dette envers Huel audit établissement et promettent de payer l'intérêt des dites sommes jusqu'au remboursement de leurs principaux). Donne au surplus en pleine propriété ledit sieur Huel audit établissement le produit de la plantation de noyers^[32] qu'il a fait le long de la route de Neufchâteau à Nancy, depuis la chapelle jusqu'au haut de l'Ormée, finage de Rouceux, laquelle plantation autorisée par décret du 27 mai 1748, comme aussi le produit de celle qu'il a commencé dans le village dudit Rouceux le long du pasquis qui borde le ruisseau de la fontaine devant chez Jean Morise, le revenu desdits noyers évalué à 4 livres.
- ladite Marie-Françoise Gauthier donne en propriété audit établissement pour en jouir dès à présent la maison qu'elle a achetée de Lambert Pernot, qui est située à Rouceux devant l'église, le sentier d'une part, et la Grande Rue de l'autre, avec toutes ses aisances et dépendances ; plus **650 livres** à elle dues... ; plus une constitution de 150 livres de principal à elle due comme étant au droit et hypothèque du sieur Huel curé de Rouceux due par... ; plus des prés.
- lesdites Claude Marguerite et Anne-Barbe Blaise sœurs donnent ensemble audit établissement une somme de 1 200 livres (suivent les noms et les contrats de constitution des 4 débiteurs, habitants de Rouceux, « au droit et hypothèque du sieur Huel ») ; plus les dites Blaise donnent en pleine propriété audit établissement mais pour en jouir seulement après leur mort un demi jour de vigne à charge pour ledit établissement de faire dire chaque année un grand service dans l'église de Rouceux pour le repos de leurs âmes ; plus une chenevière... qu'elles chargent de 2 livres 6 sols envers la Congrégation des filles dudit Rouceux, pour l'acquit annuel de la messe de la Compassion de la Sainte Vierge et d'une pinte d'huile pour éclairer la Sainte Vierge.

Tous les dits biens fonds évalués et estimés à la somme de 800 livres, les dits fondateurs se réservant l'intérêt desdites sommes ci-dessus par eux cédées, ensemble les revenus des biens fonds, jusqu'au moment seulement qu'ils auront nommé des filles pour l'exécution du présent établissement, par lettre expresse et motivée pour la jouissance des choses abandonnées pour le dit établissement,

Et au même instant sont comparus en leur personne Nicolas Renard, maire, Jean Morise, huissier audencier au bailliage royal de Neufchâteau, et Thomas

renard, les deux derniers en leur qualité de fabriciens de la fabrique de Rouceux, tous y demeurant, ont déclaré accepter ladite donation et établissement ci-dessus.»

Par comparaison avec d'autres contrats de fondations d'écoles^[33], on voit qu'il n'est pas indiqué le revenu des sœurs Vatelottes, de 100 à 200 livres par an pour chacune, ce qui leur permettait d'éviter la misère matérielle, puisqu'elles disposaient d'un logement convenable et meublé, d'un jardin, d'une écurie, et qu'elles étaient exemptées de toutes tailles, impôts, corvées. On remarque en creux les préoccupations utilitaires du curé Huel, puisque le contrat de Rouceux insiste sur l'éducation avant tout : Huel recrute des institutrices compétentes, qui seront sous son autorité, autant que de pieuses religieuses, et il ne leur prescrit explicitement ni l'enseignement du catéchisme et de la civilité chrétienne, ni la récitation de litanies, ni la pratique des prières et messes quotidiennes... Les petites filles de Rouceux ainsi éduquées deviendront autant des femmes tenant leur juste place au village que de bonnes paroissiennes. Sans doute encourage-t-il l'usage par les sœurs Vatelottes qu'il engage des méthodes d'apprentissage de la lecture récemment développées par son confrère Sébastien Cherrier, curé de Neuville en Barrois^[34].

Le curé est aussi tenu de recevoir le serment des sages-femmes, désignées par l'assemblée des femmes du village ; en septembre 1760, Huel donne à un paroissien la permission de travailler le jour de la fête chômée de Saint-Mansuy au bief du moulin de Moncel.

Huel note de façon exceptionnelle dans le registre des BMS des événements qui frappent le village : en 1734, un violent orage : « le 4 juillet, à 7 h du soir, il commença de pleuvoir d'une petite pluie qui dura jusques au lendemain 5 à 8 h du soir. Les prés étaient presque tous fauchés. A 9 h, il y avait 7 pieds et demi d'eau dans la cuisine du neufmoustier et plus de 4 bons pieds sur toute la rue du han. Une grande arche des Cinq-Ponts fut brisée, et le petit pont de Rouceux fut soulevé par les eaux et emmené comme un bateau jusqu'à la Bervau. L'année fut bonne.» En 1740, « les vignes qui étaient presque à pleine année furent tellement gelées la nuit du 7 au 8 octobre qu'on n'en fit pas un pot de vin dans tout Rouceux. Le 16 du même mois la pluie tomba en bruine tout le jour, à 4 h du soir la terre mouillée [était] sous les choux de mon jardin, et à 10 h il y en avait de 11 pieds de Roy de hauteur dans les pasquis à la butte qui est à la sortie de Neufchâteau. Elle emporta tous les ponts sans en laisser un seul, les Clarisses faillirent à être submergées. On exposa le Saint-Sacrement. A minuit il y eut un homme noyé dans son lit à Rebeuville. La désolation était générale».

Huel, un ardent richériste

L'abbaye de Mureau est connue pour être le plus actif foyer janséniste en sud-ouest lorrain, au sortir de la Querelle de l'Unigenitus (1713-1720) dont les soubresauts agitent l'abbaye durant encore un demi-siècle. Durant son long ministère à Rouceux, Huel, six fois doyen du doyenné de Neufchâteau entre 1761 et 1767, a représenté ses confrères aux synodes diocésains et a été amené à confesser une fois par an ses confrères parmi lesquels cinq chanoines prémontrés de Mureau ; il a donc observé de près, et peut-être approuvé cette présence et cette influence janséniste qui trouvaient à s'exercer si près de Rouceux dans la prédication, le catéchisme, la direction des consciences et la confession, au point qu'en 1754, au moment de l'affaire des billets de confession, M^{gr} Drouas retire aux Prémontrés le pouvoir de confesser...

R. Taveneaux écrit que les prémontrés de Mureau exposaient et professaient ouvertement les doctrines du jansénisme, notamment sur l'efficacité de la grâce et la nécessité de la contrition pour la justification. « L'abbaye prémontrée de Mureau abrita plusieurs adeptes de la doctrine sans pour autant former un milieu janséniste organiquement constitué »^[35]. Le R.P. Nicolas-Joseph de La Haut qui finit ses jours à Mureau refusa de signer le formulaire ; « en 1748 encore, il y eut un réappelant à Mureau, le frère Henry de Braux, qui déclare adhérer à la cause de Soanen, et s'unir aux miracles du diacre Pâris ». L'abbaye reçoit et fait relier tous les numéros clandestins de la publication janséniste des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui mentionnent élogieusement Mureau à plusieurs reprises, entre 1766 et 1772^[36].

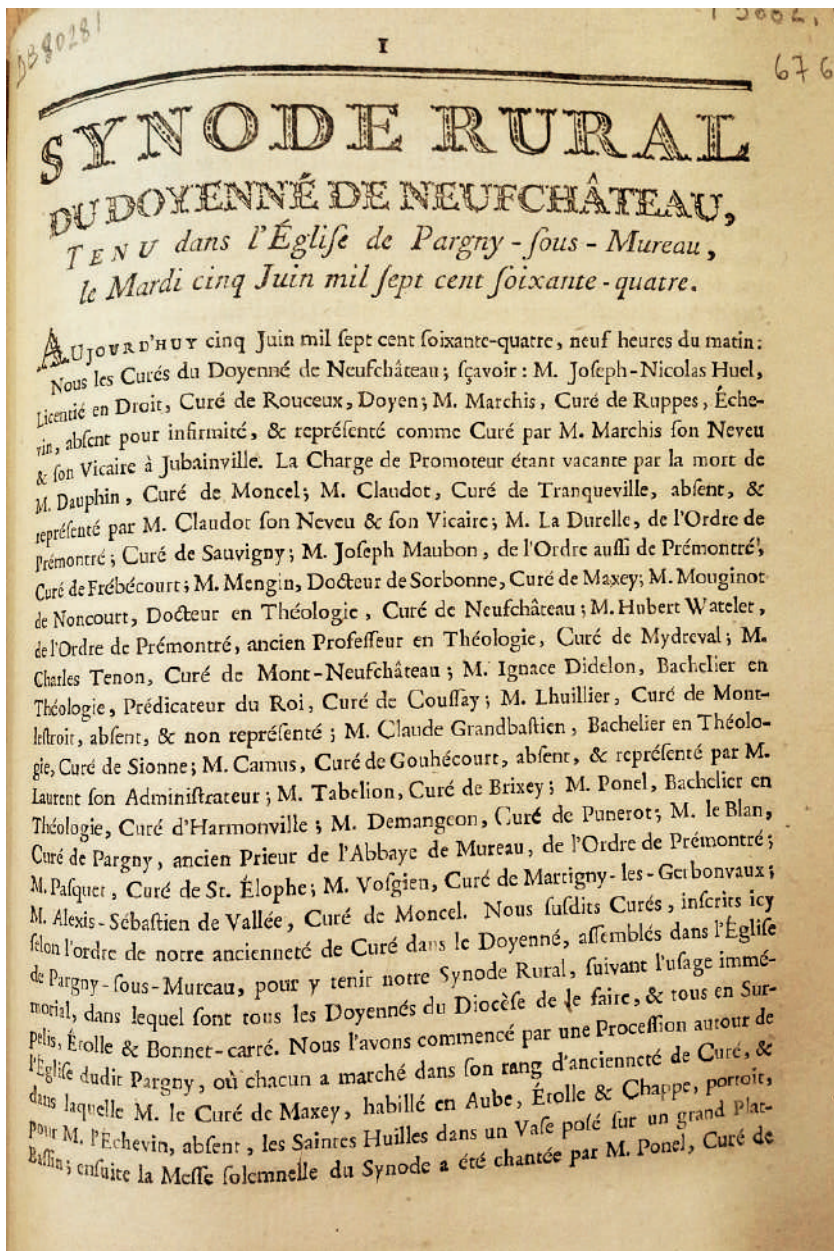
Huel, gradué de Paris en pleine querelle, a nécessairement été amené à débattre du jansénisme et à prendre position dans les conflits théologiques de l'époque. Son choix de la cure de Rouceux est-il à mettre en relation avec la proximité de cet « îlot janséniste » de l'abbaye de Mureau ? En dehors de ses démêlés judiciaires à propos des dîmes, Huel peut avoir fréquenté durant ses 41 ans de ministère la bibliothèque de l'abbaye, riche de 4 500 volumes, dont beaucoup hors des disciplines non théologiques, véritable outil de travail, intellectuel, polémique et pastoral^[37].

Le jansénisme doctrinal demeurant à l'état diffus en Lorraine, comme « phénomène de mentalité » (R. Taveneaux), le clergé, dans l'esprit du Père Quesnel, développe après 1730 de nettes tendances richéristes^[38] : sur un plan ecclésiologique, il s'agit pour ces curés des Lumières d'accéder eux aussi à un stade de pensée autonome et de gestion démocratique, c'est-à-dire de remettre en cause l'autorité et l'opulence de l'évêque, au profit d'une église plus égalitaire, plus horizontale, plus responsable. Les curés veulent être les « coopérateurs » directs des évêques, et partager avec eux les pouvoirs ordinaires. En outre, « le

mouvement de révolte des curés se conjugue avec une réaction des Lorrains contre La Galaizière, accusé d'écraser les duchés d'impôts et d'humilier l'esprit national»^[39].

C'est ce richérisme que laisse clairement entendre le compte-rendu du Synode rural du doyenné de Neufchâteau, réuni sous la présidence du doyen Huel dans l'église de Pargny-sous-Mureau le 5 juin 1764. De façon exceptionnelle, les travaux de ce Synode rural ont non seulement été transcrits sous la dictée de Huel, mais imprimés en 1764 à Nancy (et non à Toul chez J. Carez, imprimeur de l'évêché), en 16 pages in-4^o^[40]. Aux 18 curés présents de son doyenné (sur 20 paroisses), « tous en surplis, étole et bonnet carré », Huel monté en chaire commence par démontrer « les grands avantages de la tenue des synodes ruraux ». Or, durant cette décennie, les synodes ruraux sont le lieu de contestation du pouvoir épiscopal. Les doyens ruraux, consultés durant 30 ans par M^{gr} Bégon sur la rédaction et l'opportunité des observations à faire au synode et des statuts à publier, se trouvent offensés de n'être plus consultés par son successeur M^{gr} Drouas. « Les synodes ruraux s'érigèrent en juges du pouvoir épiscopal et de ses décisions. L'évêque, persuadé que ses prêtres, pris séparément, pouvaient être dociles et soumis, mais que toute réunion les rendrait frondeurs et indisciplinés, conclut à la suppression des synodes et des conférences »^[41], ce que le Parlement et la Cour souveraine refusèrent d'ailleurs de valider.

En 1763, la réception de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres de Nancy de l'Abbé Coyer encourage sans doute le parti philosophique de l'Académie, ennemi de la « jésuitière » assemblée autour du Père de Menoux et de l'évêque Drouas : Coyer est l'auteur d'essais « sur le mot patrie », « sur la nature du peuple » (repris par Jaucourt dans l'*Encyclopédie*) ; dans son *Histoire de Jean Sobieski*, censurée en 1761, il critiquait l'emprise religieuse et exaltait le gouvernement républicain. Sa philosophie fondée sur l'accord utopique de christianisme et des Lumières rencontre alors et encourage les vœux d'un clergé excédé et frondeur.



En cette année 1764, alors que les synodes, diocésains et ruraux, se résument à la distribution des saintes huiles et à la « réception » des ordonnances épiscopales, alors que les curés de campagne boycottent les retraites ecclésiastiques instituées par M^{gr} Drouas en 1755^[42], alors que l'évêque vient d'adresser au clergé et aux fidèles ses *Instructions sur les principales vérités de la religion*^[43], ce Synode rural de Neufchâteau prend un relief particulier et défie explicitement l'évêque, en faisant l'apologie d'une démocratie cléricale. C'est en effet une affirmation richériste et presbytérienne que d'argumenter comme le fait Huel sur le droit du Doyenné d'élire son promoteur, sans recourir à l'évêque. « C'est à nous de choisir notre promoteur... nous avons un très grand intérêt de le choisir, de là aussi notre droit de le faire, nous en avons incontestablement le pouvoir ». Huel avance le « Droit naturel » de se choisir « un Agent qui fasse pour moi ce que je ne puis faire, ou qui le fasse mieux : j'ai droit de faire tout ce qui est de mon plus grand bien, pourvu que je ne nuise pas aux autres ». Raisonnant par analogie, avec le droit de se choisir un avocat ou un médecin, le doyen Huel pousse le pion avec prudence jusqu'aux limites tolérables : « nous créons de notre propre mouvement un homme bien exprès et le plus zélé, le plus spirituel, le plus méritant d'entre nous... ; nous devons choisir un sujet si digne de l'être à tous égards, et par là si agréable au Seigneur Évêque, qu'il croie que ne pouvant mieux choisir lui-même, c'est lui qui l'a choisi, et pour cela ». Avant le passage au vote à bulletins secrets, avec scrutateurs, à la pluralité des voix, il conclut sur le sens de cette procédure électorale « républicaine » : « notre Doyenné a le mérite bien satisfaisant pour l'Évêque et pour nous de lui obéir par sa propre vertu, et plus par sentiment que par contrainte ». Huel félicite le promoteur nouvellement élu, puis aborde la question des conférences ecclésiastiques avec quelque ironie : « M^{gr} ne nous a point encore donné de feuilles de conférences cette année ; je crois que c'est pour éprouver nos sentiments sur la tenue d'assemblées si utiles, et agacer notre zèle à les tenir de nous-mêmes ». Le synode décide unanimement de faire tous les mois des conférences, alors que l'Évêque cherche précisément à les supprimer, et demande au R.P. Watelet, chanoine prémontré, de prendre pour seul objet de son discours au prochain synode « les avantages des conférences »^[44] !

Les *Nouvelles ecclésiastiques* de juillet 1771 rapportent avec amusement la réaction caustique d'un doyen rural que l'on aimerait pouvoir identifier à Huel : sous « le déluge de règlements » dont l'évêque de Toul les accable, « les curés y mettent quelquefois des apostilles assez plaisantes. Par exemple, M. Drouas ayant ordonné il y a quelques années que, pour rompre l'abstinence en cas d'infirmité, les curés seraient tenus d'en demander la permission au doyen du canton, un doyen mit à ce règlement l'apostille suivante : *Reçu pour être exécuté lorsque M. le doyen demandera la même permission à M^{gr} l'Évêque, Sa*

Grandeur au Métropolitain, celui-ci au Primat, le Primat au Pape, et le Pape au Concile, etc. La manière dure, capricieuse, despotique dont M. Drouas en use avec son clergé, jointe à son extrême économie, sont une source intarissable de mécontentements et de dissensions».

Huel face au trépas

L'essentiel de ce synode est cependant consacré par Huel à la question des inhumations précipitées : Huel communique à l'assemblée la recommandation de l'Évêque d'observer l'espace de temps fixé par le Rituel entre la mort d'un homme et son enterrement, puis se lance dans un long développement sur les « immenses inconvénients » des enterrements prématurés. Il dresse un tableau dramatique de l'atroce situation : « qui peut soutenir la pensée d'un homme vivant dans le sein de la terre, d'un homme dans un caveau parmi des morts, seul, enfermé dans un cercueil, cloué de toutes parts, sans instrument, sans puissance d'en sortir, livré à toutes les fureurs de son imagination ? » Huel donne plusieurs exemples prouvant par les faits qu'il est possible et avéré qu'on enterre des vivants comme morts : ainsi une Dame de Neufchâteau, sujette à des vapeurs, tenue pour morte, ensevelie dans son linceul, et sauvée in extremis par sa servante venue lui dire un dernier adieu avant la mise en bière et sentant sous le suaire « une sorte de mouvement très léger » ; de même il cite les cas d'une femme de Saint-Dié, restée comme morte durant 24 h, et d'une femme d'Eumont, près de Nancy...

Durant son exposé, un « murmure sourd » s'est élevé : « contes que ces prétendus faits », dit Hubert Watelet, prémontré de Mureau, curé de Midrevaux ; « c'est l'histoire des Revenants, ou des Esprits : quand on en parle, tout le monde en a vu. Cependant il est impossible qu'il y en ait ». On reconnaît dans cette objection les controverses consécutives à la récente publication par Dom Calmet en 1751 de sa *Dissertation sur les Revenants en corps, les excommuniés, les Oupires ou vampires, Brucolaques, etc.*

Huel, qui aime le débat, réfute longuement et habilement son confrère : « vous ôtez à notre Religion sa vérité, vous savez qu'elle est dans les faits. Comment prouveriez-vous au commun des hommes les vérités historiques, toutes celles des choses indémontrables par elles-mêmes ? » Huel s'appuie sur le nombre des témoignages, oculaires, concordants, « de notre temps, près de chez nous », provenant de médecins et de chirurgiens, à propos de noyés, de pendus, de foudroyés, de morts d'apoplexie, catalepsie, passions hystériques, convulsions, syncopes, suffocations, exhalaisons pernicieuses... Il rappelle les lois et coutumes de tout pays, de toute époque, prescrivant un délai de plusieurs jours, et il termine par l'expression manifestement personnelle d'une inquiétude, voire d'une hantise : les curés eux-mêmes pourraient faire l'objet

d'un enterrement précipité. Huel rédige donc une ordonnance propre au Doyenné, qu'il fait approuver par ses confrères : le Doyen n'entertera jamais aucun de ses confrères curés qu'il n'ait demeuré deux nuits entières sur son lit, visage bien découvert, observé par des gardes. La mise en bière et l'inhumation n'auront lieu que le 3^{ème} jour après la mort, en présence de quelques confrères, « derniers examinateurs et certificateurs de la vérité de sa mort », le cercueil restant ouvert, de la chaux vive étant jetée sur le visage et sur le corps, pour ultime garantie du décès. Pour les paroissiens, un délai de 24 h complètes suffira, alors que les Ordonnances de Lorraine de 1725 imposaient un délai minimum de 12 h^[45].

Cette taphophobie, ou peur d'être enterré vivant, issue de faits épouvantables et d'égaréments imaginaires, est bien une réalité du XVIII^e siècle ; en témoigne le succès de l'ouvrage de Jacques-Bénigne Winslow, *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort*, traduit du latin en 1742 par Jacques-Jean Bruhier, et copieusement augmenté par ce dernier dans les éditions de 1749 et 1752. « La mort est certaine, et elle ne l'est pas. Elle est certaine, puisqu'elle est inévitable ; elle ne l'est pas, puisqu'il est quelquefois incertain qu'on soit mort ». Winslow et Bruhier multiplient donc les exemples, impressionnants mais plaisants à lire comme un roman gothique ou un conte fantastique, de personnes réanimées alors qu'on les croyait mortes et enterrées. Le parti le plus sûr, pour les deux médecins, est de laisser dans le lit celui qu'on croit mort 2 ou même 3 jours, le délai d'expectative idéal étant de 72 h. Cet ouvrage certainement lu par Huel a soulevé une grande émotion, non dissipée par la réfutation publiée dès 1752 par le messin Antoine Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie : *Lettre sur la certitude des signes de la mort où l'on rassure les citoyens sur la crainte d'être enterrés vivants*. Il est avéré qu'entre 1755 et 1775, 3 % des testaments parisiens (mais cependant 90 % des Parisiens meurent intestats) spécifient un délai entre la mort et l'ensevelissement, ce qui est le signe d'une peur diffuse, sinon d'une hantise^[46].

Chez Huel, il est à remarquer que son souci d'être veillé deux nuits n'est pas lié à une accumulation de prières, et que l'attente du troisième jour n'a chez lui aucun accent christocentrique en rapport avec l'espérance du salut et de la résurrection... De fait lorsque Huel meurt le 3 septembre 1769, « muni des sacrements de notre mère Sainte Église qu'il a reçus à l'édification de ses anciens paroissiens qu'il a gouvernés pendant près de 41 ans », ses obsèques se déroulent selon son vœu et l'engagement pris 5 ans plus tôt au synode rural de 1764 : le curé de Mont-les-Neufchâteau, Charles Thénon, échevin du doyenné, célèbre les obsèques et rédige l'acte le 5 septembre, en présence de 7 autres curés du doyenné : 6 des 8 prêtres étaient présents au synode, et le corps de Huel a donc bien été inhumé dans le sanctuaire de l'église de Rouceux le 3^{ème} jour après son décès, conformément à sa volonté.

II. - Huel, « homme à projets », « donneur d'idées bienfaitantes »^[47]

François de Neufchâteau dit que « Huel avait pris de l'Abbé de Saint-Pierre le goût des projets. Il en forma un grand nombre, dont quelques-uns étaient assez utiles. Il en était sans cesse occupé. Il a composé plusieurs volumes de ses vues, qui sont restés manuscrits entre les mains de sa sœur, religieuse à Montmartre »^[48].

De cette œuvre essentiellement manuscrite, il ne subsiste pas grand-chose :

- deux manuscrits autographes conservés à la Bibliothèque Stanislas, datés de 1741 : *Mémoire pour empêcher la famine et Mémoire sur la plantation d'arbres le long des routes* (revu en 1747), BM Nancy, ms 227, recueil in-4°, donné par Beaupré.
- son seul ouvrage imprimé, par Monnoyer en 1750 à Neufchâteau : *Moyen de rendre nos religieuses utiles* (réédité en 1761).
- le *Projet d'un canal de communication entre la Meuse et la Saône*, élaboré en 1762, mentionné par Durival, mais non repéré à ce jour.

Quérard lui attribue sans preuves un anonyme *Essai philosophique sur la crainte de la mort*.

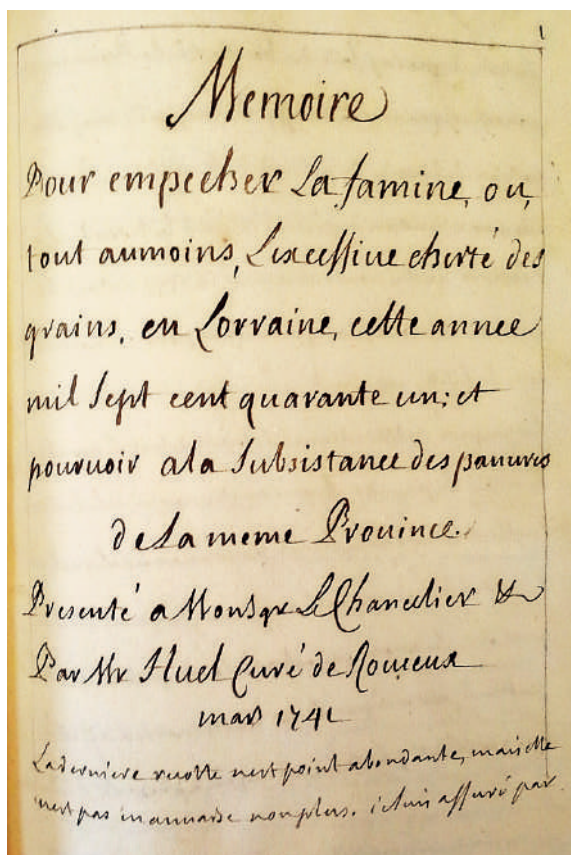
Philippe Martin évoque « l'aspect polymorphe de l'écriture ecclésiastique ; aucun domaine de la pensée n'y échappe : chronique d'un travail effectif ou projets, souci de fixer le passé ou désir de plier le présent à des plans bien élaborés, maintien du souvenir ou récit d'expérience spirituelle, travaux d'histoire ou chroniques du quotidien..., tout est sujet à écriture »^[49]. Les écrits du curé Huel relèvent de cette diversité : ils se démarquent nettement des études érudites des fameux moines bénédictins ou prémontrés des Vosges de l'époque (Cellier, Calmet, Hugo...), puisqu'ils ne concernent ni la théologie, ni l'histoire, ni la morale ascétique. Huel se démarque aussi de ses confrères traducteurs de psaumes, comme Hugues Leblanc, doyen de la collégiale de Reynel, catéchètes, comme Antoine Guyot, curé d'Adompt, pédagogues, comme Sébastien Cherrier, curé de Neuville en Barrois... Il fait partie du petit cercle des auteurs de projets, concrets et non utopiques, chiffrés, et non fantaisistes, portés par le souci d'améliorer la vie quotidienne des Lorrains, en en éloignant la famine, en ouvrant des maisons d'éducation, en traçant de nouvelles voies de communication.

La réception publique de ses projets est difficile à cerner, d'autant que François de Neufchâteau assure dans sa notice que « non seulement Huel répandait avec profusion ses mémoires en France, il les faisait encore passer dans les cours étrangères ». Il ajoute que « le duc de Wurtemberg, lorsqu'il venait à Paris, se détournait de sa route pour venir visiter le modeste presbytère

de Rouceux» : embellissement ou pieuse légende ? Des manuscrits inédits de Huel sont-ils encore dans quelque bibliothèque d'Europe ? Il semble que les seuls manuscrits conservés sont ceux qu'il a adressés à La Galaizière, ainsi que la copie qu'il en a adressée à M. Urbain, de Monthureux-le-Sec^[50].

Nous voudrions montrer en quoi ces mémoires et projets de réforme s'inscrivent directement dans la lignée des projets de l'Abbé de Saint-Pierre, et de la politique du Roi Stanislas.

A - Mémoire pour empêcher la famine, ou tout au moins, l'excessive cherté des grains, en Lorraine, cette année 1741, et pourvoir à la subsistance des pauvres de la même province.



Manuscrit des deux Mémoires de Huel, Bibliothèque Stanislas, Nancy, ms 227.

Dans le registre des BMS de 1741, Huel a noté : « Depuis la moisson de 1740 jusqu'à celle de 1741, il y eut une famine par toute la France. Le résal de bled fut vendu jusque 11 écus. Les commissaires du Roi le fixèrent après visite faite à 20 l. au mois de juin de ladite année ». Le mémoire manuscrit autographe de 46 pages in-4°, écrit à chaud, débute par un exposé des motifs qui ont poussé Huel à le rédiger : la contrainte des aléas climatiques, et la « terreur panique » des crises frumentaires, puisque la cherté et la rareté des grains risquent de provoquer une famine, cette « passion extrême »^[51]. « Il est du bon citoyen en général d'aider le Roi à faire le bien, et au cas présent du bon curé de dire ce que la Religion et son humanité lui inspirent pour remédier au plus terrible mal dont nous puissions être affligés ».

Huel propose donc le « canevas » d'un règlement en six articles :

- 1) les curés, gens de justice et syndics doivent établir sous huitaine un « état circonstancié, exactement calculé, suivant le modèle joint », sur le nombre de bouches à nourrir dans la paroisse, sur l'état des stocks de grains (quantité et espèce de grains en surplus ou manquant), sur le nombre de pauvres et l'estimation des secours nécessaires.
- 2) sous l'autorité du Roi, les subdélégués doivent strictement contrôler le commerce des grains, transporter d'autorité les grains dans des dépôts, confisquer les grains recelés (avec une amende de 500 l. pour les spéculateurs). A l'initiative des curés, un prêt privilégié fait par la communauté des villageois permettra de payer les vendeurs pressés.
- 3) le subdélégué aura la responsabilité de répartir les grains entre les paroisses en surproduction et celles en manque.
- 4) les curés auront la responsabilité de distribuer hebdomadairement les grains aux pauvres méritants, avec défense de mendier.
- 5) le Roi fixera le prix du résal de grain : « le prix du grain ne devrait être ni trop haut, parce qu'il faut que le pauvre vive, ni trop bas parce qu'il est juste et raisonnable que le laboureur profite d'une circonstance favorable à son état ».
- 6) l'État lèvera un « impôt-famine », abondé par tiers par le clergé, la noblesse, et les cotisés à la subvention ou aux débits de ville. « La nourriture des pauvres étant une des principales dettes de l'État, nous ordonnons qu'il en fera la dépense... » Chaque curé devra rendre compte à l'évêque des revenus ecclésiastiques de sa paroisse, et faire estimation des revenus nobles^[52].

On voit que Huel, comme bien des réformateurs, est prêt à remettre en cause les privilèges des deux premiers ordres, et à instaurer une certaine inquisition fiscale, pour être efficace et juste. Au long de son Mémoire, Huel

justifie son interventionnisme et son dirigisme au nom de l'humanité : « nous sommes obligés de secourir nos frères dans l'extrême besoin, et ils ont un droit incontestable sur notre superflu ». Au nom de l'intérêt politique : le Roi, qui « n'est fait que pour veiller à la conservation de ses sujets », doit « tout sacrifier pour procurer autant de grains qu'il en faut », car il a tout à craindre d'un peuple affamé. Et aussi au nom d'un moderne idéalisme : « on peut considérer les grains comme s'ils étaient des grains publics à l'obéissance du Père de la nation ».

Le curé est certes soucieux d'améliorer le sort des pauvres, parce que « c'est nous-mêmes que nous soulageons quand nous leur faisons du bien » et que « c'est à l'État qu'il appartient de conserver la misérable vie des pauvres par quelque subsistance ». Toutefois, et comme bien des privilégiés de son siècle, il distingue parmi les pauvres une moitié de méritants, « vrais indigents », qu'il faut aider, et une moitié de pauvres indignes, « qui mériteraient de mourir de faim en punition de leur libertinage, de leur paresse, de leur défaut de conduite et de réflexion », pauvres qu'il est alors injuste et nuisible de secourir. Huel va jusqu'à vouloir interdire de mendier, sous peine de punition : « celui qui mendie perd son temps », « je sais des hommes aisés qui mendient hors de leurs paroisses, j'en sais qui ont payé leurs dettes en mendiant, d'autres à qui on a trouvé des sommes considérables à leur mort ; je ne comprends pas comment le gouvernement permet qu'on mendie »... Il estime à 12 personnes le nombre des pauvres méritant de l'aide à Rouceux. Les secours en grain ou en argent devront être distribués avec discernement par le curé, au jour le jour (« tel a besoin aujourd'hui qui pourra s'en passer demain »), ou par semaine : « afin qu'ils ne le mangeassent pas d'avance. Il faut se défier toujours de la conduite des pauvres ».

Il précise à nouveau ce qu'est l'utilité sociale du clergé, qui tiendra les registres des ventes, des achats, des distributions de grains, avec noms, dates et prix : « je ne crains pas de charger les curés du très grand embarras et de la grande peine de cette délivrance de grains parce qu'étant des hommes institués exprès pour faire le bien public, ils sont débiteurs de tout celui qu'ils peuvent faire », et qu'ils ont du temps libre...

Par ces mesures, Huel est convaincu de réussir à réguler et à encadrer le marché des grains, et donc d'éviter la spéculation. Il espère ainsi diminuer rapidement le nombre des pauvres de moitié. Il se flatte que ces mesures renforceront le rôle de l'État et la responsabilité des curés.

Dans sa lettre au Chancelier du 3 août 1747^[53], Huel lui rappelle lui avoir adressé ce mémoire en 1741, « pour remédier à la famine dont nous étions menacés... Je prenais par ce mémoire les mêmes mesures que votre Excellence prit alors d'elle-même, et qui suffirent pour guérir le mal ». « Ces mesures

peuvent bien être le spécifique de ce mal», et par son mémoire raisonné, Huel espère donc éviter les terreurs paniques injustifiées, et déterminer les responsables à prendre les bonnes mesures en cas de besoin. Huel s'adressant non sans flatterie au Chancelier montre bien qu'il a compris qui exerce réellement le pouvoir en Lorraine...

Huel émule de l'Abbé de Saint-Pierre

Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre est né en 1658 dans le Cotentin, au château de Saint-Pierre l'Église. Entré dans les ordres sans vocation, et d'une foi vacillante, il fréquente les salons des « modernes » du Grand siècle, et se voit poussé par Fontenelle à l'Académie française en 1695, sans avoir encore rien publié... C'est à la fin du règne de Louis XIV et sous la Régence qu'il publie ses ouvrages les plus fameux, son *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, paix fondée sur un système d'union fédérale. Stanislas reconnaissait sa dette envers cet ouvrage dont il dit s'être « beaucoup occupé » mais qu'il traite « d'édifiantes spéculations », qui seront reprises au long du siècle par les philosophes jusqu'à Kant. Sa *Polysynodie ou la pluralité des conseils*, critique du despotisme monarchique qu'il veut remplacer par des conseils élus, lui vaut d'être exclu de l'Académie, son fauteuil restant toutefois vide jusqu'à sa mort 25 ans plus tard en 1743, mais cela lui permet de multiplier les projets qui remplissent les 16 volumes de ses *Ouvrages de politique*, parus de 1733 à 1741^[54].

Il est assuré que le jeune prêtre Huel a rencontré l'abbé de Saint-Pierre à Paris sous la Régence, et on trouve dans l'œuvre novatrice de l'Abbé polygraphe de nombreux rapprochements avec les futurs projets de Huel. Il rédige ainsi un *Mémoire sur l'utilité des dénombremens*, pour connaître combien il croît de différents blés dans chaque paroisse de chaque intendance. Dans son mémoire *Pour éviter la famine*, Saint-Pierre propose une police sur le pain, dont les curés seront en partie responsables : ce sont les curés qui feront remonter aux subdélégués de chaque Intendance la consommation de pain de chaque famille ; ils sauront aussi par les curés « la quantité de gerbes de blé de chaque paroisse, et combien il faut de gerbes chaque année au quintal ». « Cela ne sera pas difficile par les curés décimateurs, et par la déposition des laboureurs ou des fermiers décimateurs, faite aux curés qui ne sont point décimateurs. Il sera facile [au curé] de savoir si la récolte de cette année suffit, ou ne suffit pas, pour la nourriture des habitants, et de combien elle est trop forte, et par conséquent combien on doit en transporter dans les pays étrangers, ou de combien elle est trop faible, et par conséquent combien il en faut tirer de l'étranger »^[55].

Huel a aussi repris à l'Abbé de Saint-Pierre des éléments de son *Projet pour renfermer les mendiants*, puisque l'abbé distingue comme Huel les différentes

classes de mendiants, et dénonce «l'incommodité publique de se trouver à chaque moment assailli par 3 ou 4 mendiants, fainéants volontaires». Il reste que «le soulagement de la misère des pauvres est une dette privilégiée et pressante», ce que Saint-Pierre nomme «l'aumône de justice», pour l'État, et «l'aumône de bienfaisance», pour chaque particulier.



Abbé de Saint-Pierre, Rêves d'un homme de bien, coll. personnelle.

Huel émule du Roi Stanislas

Le Mémoire de Huel en 1741 s'inscrit clairement dans un souci de bien public, dont le Roi Stanislas avait compris la nécessité, «pour l'utilité des autres hommes». L'arrêt de la Cour souveraine du 4 février de la même année 1741 concerne les vagabonds et l'Aumône publique, puisque «la disette des grains, l'inclémence des saisons ... augmentent le fléau de l'indigence, et multiplient presque à l'infini le nombre des malheureux». Face à la mendicité endémique, et aux conséquences des famines, Stanislas agit personnellement en dotant des fondations: en faveur des pauvres honteux des villes de Lorraine et du Barrois (pour 200 000 l.); et en faveur des pauvres affligés de maladies épidémiques (que sont censés soulager les Frères de Saint-Jean de Dieu). Il finance aussi des bouillons en faveur des pauvres. Le 28 juin 1754 est publié «l'Arrêt du Conseil

d'État portant règlement au sujet des fondations et dispositions pieuses qui sont en faveur des pauvres».

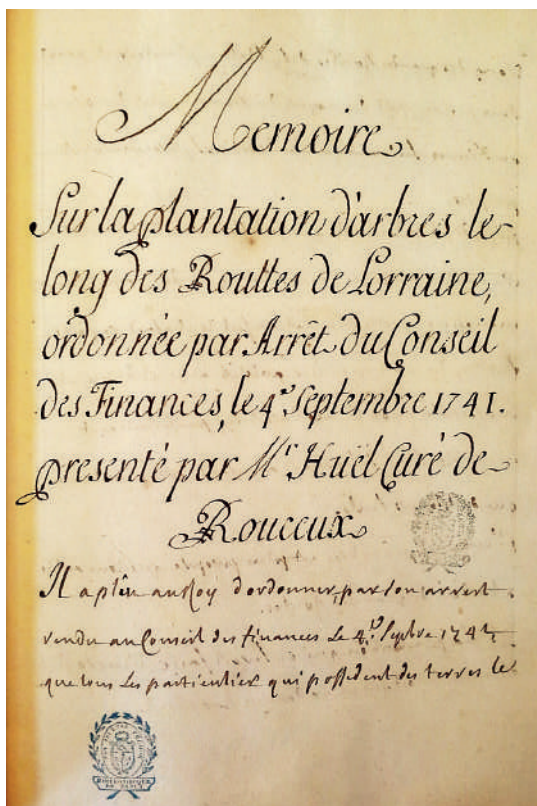
Stanislas crée un bureau général des aumônes à Nancy, formé de magistrats et de curés, et des bureaux particuliers dans les sièges bailliagers. Des commissaires examineront les mendiants de chaque bailliage, en feront la liste nominative, les natifs du pays étant renvoyés au lieu de leur naissance, les étrangers étant expulsés et fouettés en cas de retour.

Stanislas ne faisait là que prolonger à titre personnel la politique du duc Léopold qui avait, durant son règne, ouvert un bureau des pauvres et des caisses de secours^[56]. Cependant le regard des deux souverains sur la pauvreté et la mendicité diffère : pour Léopold, le mendiant et le vagabond sont les produits de la fainéantise ; de son côté, Stanislas distingue les fainéants et les simulateurs, des vrais mendiants, qu'il faut tirer de leur misère, puisque le pauvre doit être vu à la lumière de l'Évangile comme une image du Christ. « Les fidèles sont obligés par la loi supérieure de Dieu à donner l'aumône pour soulager les pauvres », et « c'est au bon plaisir de chacun de se taxer volontairement selon les actes de sa charité »^[57]. La noblesse et le clergé sont donc invités à donner l'exemple et à contribuer généreusement, le peuple donnant ce qu'il peut aux quêtes. Cependant cette contribution passe mal auprès des curés du diocèse, « invités » par leur évêque à cotiser « volontairement à une contribution d'aumônes pour bannir la mendicité »^[58], la Cour souveraine de Nancy estimant d'ailleurs que M^{gr} Drouas « se sert du nom du Roi ».

A partir de 1750, le Roi Stanislas fait construire à Nancy, Bar, Epinal et Etain des magasins à blé, greniers d'abondance, complétés dès 1754 par les magasins à blé de Lunéville, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson, Dieuze, Sarreguemines, Saint-Dié, Boulay, Mirecourt et Neufchâteau, le tout pour 220 000 l^[59]. Au demeurant, à l'encontre des physiocrates, Stanislas n'est pas partisan de la liberté du commerce des grains, « rien de si naturel que chaque ville ait le monopole du commerce du blé, c'est-à-dire qu'il ne soit pas permis au marché de vendre à personne des grains qu'à celui qui sera préposé de la part de la ville pour l'administration de cette police »^[60]. De plus, chaque ville ayant un marché du blé en fixera le prix d'après le cours moyen, ce qui permet de stabiliser le cours du blé, comme Huel le souhaitait. Dans son récit philosophique, *Entretien d'un Européen avec un insulaire du royaume de Dumocala*, la première chose qui surprend le naufragé est un « grenier collectif », rempli annuellement de la récolte d'un terrain communautaire, dédié à cet usage. Il admire aussi un hôpital, entretenu aux frais de chaque habitant, « pour les pauvres du lieu, lorsqu'on les savait hors d'état de gagner leur vie par le travail, ou de se procurer la santé dans leurs maladies »^[61].

B. - Mémoire sur la plantation d'arbres le long des routes de Lorraine, 1741 et 1747

Ce mémoire manuscrit autographe de 47 pages^[62] est la refonte « perfectionnée » en 1747 de celui qu'il avait déjà présenté à La Galaizière six ans plus tôt ; il lui rappelle l'ordonnance de 1741, « que les particuliers qui possèdent des terres le long des routes y planteront pour leur propre profit des noyers, des châtaigniers, des ormes ou des frênes... ». « Cette ordonnance est votre ouvrage, pour ainsi dire votre enfant », et Huel presse le chancelier de mener à bien la plantation commencée, qui a déjà coûté plus de 200 000 l. à l'État : « un million de plus chaque année fournit à bien des plaisirs, ou épargne bien des peines... », allusion discrète à la pression fiscale, dont le revenu de ces plantations soulagerait la province, et dénonciation des corvées réactivées en 1734 pour la construction et l'entretien des routes.



Manuscrit des deux Mémoires de Huel, Bibliothèque Stanislas, Nancy, ms 227.

Toute l'argumentation de Huel consiste à présenter les avantages de ne planter le long des routes que des noyers, à l'exclusion des autres essences autorisées par l'Ordonnance de 1741.

- 1) «le noyer est plus propre que tous autres arbres à border de grandes routes», car il offre d'évidents avantages botaniques: croissance rapide, entretien facile, fécondité, résistance aux intempéries. Il offrira en outre une frondaison agréable aux voyageurs, et un embellissement des routes: «la plus grande beauté d'une route de 30 ou 40 lieues bordée d'arbres serait celle de l'uniformité ou ressemblance des arbres partout»^[63].
- 2) Huel précise les détails de la plantation de ces noyers, sans transplantation, qui retarde la croissance de 4 ans: le terrain sera préparé en octobre, épierré, ameubli; des pieux équarris et numérotés sont enfoncés en mars, proches du trou rempli de compost où sont enfouies 3 noix (on ne gardera que le plus beau germe), les plantations étant alignées à 3 toises de distance; le jeune noyer sera attaché au pieu, et protégé par un panier de conservation, haussé chaque année; ensuite il faut labourer très légèrement, et émonder autant que nécessaire; en 6 ou 7 ans, on obtient une plantation complète.
- 3) Huel prévient les objections, en montrant que les transplantations sont inefficaces, qu'il n'y a d'ailleurs pas de pépinières de noyers en Lorraine; il affirme l'utilité des sauvageons, pour nourrir les pauvres qui en recueillent les fruits, ou pour engraisser les cochons, qu'il ne faut donc pas chercher à transplanter. Le noyer offre surtout un avantage financier très évident. Huel établit une comparaison chiffrée des dépenses entre la plantation de noyers seuls, et celle de diverses espèces, conformément à l'arrêt de 1741, chiffrée au minimum à plus du double.

Pour 400 000 arbres à planter:

Noyers seuls: Semence ou noix ^[64]	1 000 l.	
1 pieu, 2 paniers	200 000 l.	
Culture annuelle (1 sol/noyer/6 ans)	120 000 l.	
Droits de l'inspecteur (/6 ans)	30 000 l.	= 351 000 l.
Selon l'arrêt: Plantation/replantation		
	100 000 l.	
Culture (1 sol/pièce/15 ans)	300 000 l.	
Entretien (épinés, piquets)	300 000 l.	
Droits de l'inspecteur (/15 ans)	74 000 l.	= 774 000 l.

- 4) les bénéfices financiers sont calculés précisément^[65]: les 400 000 noyers donneraient 1 M 200 000 l./an, dont Huel consent à rabattre la moitié, soit 30 sols/pièce/an. A la production annuelle de noix, qu'il estime donc à 600 000 l. par an, il faut rajouter la coupe de ces arbres tous les 50 ans, soit

250 000 l. (le bois de noyer étant fort utilisé en menuiserie et ébénisterie). Si l'on compare avec le produit des frênes et des ormes, qui nécessitent 100 ans avant d'en tirer quelque chose, leur coupe ne rapportera que 2 400 000 l., quand les noyers dans le même espace de temps auront rapporté 60 M !

- 5) pour contrôler ces plantations de noyers et assurer leur entretien, il propose de créer une charge d'inspecteur, « choisi pour son seul mérite » ; il doit être « un homme connu, grand amateur du bien public, intelligent et expérimenté, actif, juste, sensible à l'honneur de bien faire ». L'inspecteur aura pouvoir souverain et arbitraire de faire, défaire, refaire, sans appel, mais sous contrepartie de produire son journal des 3 visites annuelles. L'absence d'inspecteur fait que jusqu'à présent, « chacun a planté à sa façon, et ce qu'il a voulu... On n'a pas fait un seul trou de la dimension voulue », d'où des pertes énormes. En outre, « les enfants, les voyageurs, les bestiaux les ont arrachés, comme pour punir les planteurs de leur malfaçon : c'était pitié de voir ces arbres. Quelle perte pour l'État ! » Enfin, il faut établir des cultivateurs pour l'entretien de la plantation dans chaque paroisse de la route, rémunérés 100 l. /an.

Huel peut donc affirmer au Chancelier que des plantations de noyers ainsi ordonnées seront « le monument le plus beau, le plus durable de [sa] bienfaisance naturelle et de la bonté de [son] gouvernement », et non sans emphase, il dit, qu'outre l'intérêt de l'État et des citoyens, « il y va du bonheur de l'humanité, : il s'agit d'aider les hommes, dont la vie est déjà si courte, à se racheter des misères qui les environnent ».

Ce mémoire de Huel n'a cependant pas amené de modification à l'ordonnance de 1741, mais pour l'exemple et au profit de ses paroissiens, Huel créa fit planter à ses frais des noyers sur la route de Neufchâteau à Nancy, noyers dont le produit revenait à l'entretien de l'école de filles de Rouceux. Dans ses *Considérations sur la plantation des routes, et observations sur la construction et l'entretien des routes de Lorraine*^[66], Durival regrette que l'on ait préféré le frêne au noyer, préconisé par Huel^[67].

Huel, émule de l'Abbé de Saint-Pierre

L'Abbé de Saint-Pierre n'a pas écrit sur les plantations, toutefois de nombreux textes relèvent du même souci du bien public : par exemple, son *Projet pour rendre les chemins plus praticables en hiver*, s'appuyant des calculs précis faits dans l'élection de Valognes, puis étendus au Royaume. Saint-Pierre estime que l'État y gagnerait 44 M l., grâce à la diminution des frais de transport et à l'amélioration du commerce. Pour l'entretien des grands chemins, il fait un calcul sur l'intérêt de les réparer et de les entretenir, et demande à y faire participer les riverains et ceux qui profitent de leur bon entretien.

Huel a pu reprendre à son modèle le souci de recenser, de dénombrer, de calculer, d'évaluer, « la méthode géométrique est certainement la seule qui soit propre à former des démonstrations solides et inébranlables en Politique et en Morale ».

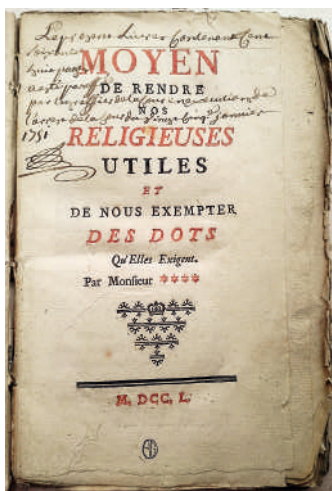
Huel, émule du Roi Stanislas

Comme nous l'avons dit, le projet de plantation de Huel est directement issu de l'Arrêt du Conseil des Finances du 4 septembre 1741, pris par Stanislas et son Chancelier, qui visait à améliorer « la sûreté publique et la facilité du commerce », « l'utilité pour l'État en général et en particulier pour les propriétaires ou hauts-justiciers voisins des grands chemins », et « l'ornement » des chaussées de Lorraine. Le curé Huel veut maximiser rationnellement les profits que peuvent tirer l'État et les particuliers de ces plantations le long des routes ; en 1747, il regrette la lenteur et l'incohérence de l'application de l'ordonnance de 1741, qu'il a déjà fallu renouveler et compléter un an après, par l'ordonnance du 11 septembre 1742. Celle-ci ordonne aux communautés, sur le territoire desquelles passent les routes de faire les plantations par corvée, sous peine de sanctions, pour suppléer au défaut des propriétaires ! On comprend aisément que les communautés villageoises, déjà lourdement accablées par les corvées d'entretien des routes, aient vivement résisté à ces corvées supplémentaires. Pierre Boyé écrit que « ces plantations furent vues comme nuisibles à l'agriculture. Le peu qu'on en planta fut en partie arraché ou mutilé. Paysans et voituriers se plurent à les endommager. L'administration resta impuissante devant le mauvais vouloir et la routine »^[68]. C'est pourquoi il semble nécessaire à Huel de préciser les rapides avantages financiers que trouveront certainement les dits propriétaires grâce aux plantations exclusives de noyers, de même que, par défaut, les communautés corvéables auxquelles « ces arbres appartiendront en toute propriété, pour en être disposé à leur profit ». Dans ses nombreux écrits, Stanislas ne semble pas avoir prêté attention à cette question politique et économique des plantations et de la sylviculture en Lorraine. De fait, c'est seulement après l'Arrêt royal de 1776 sur les plantations que les routes de Lorraine furent peu à peu bordées des alignements d'arbres qui en firent longtemps l'ornement.

C. - Moyen de rendre nos religieuses utiles, et de nous exempter des dots qu'elles exigent, 1750

Il s'agit d'un petit in-8° de 4 ff + 168 p. + 2 ff, publié anonymement en 1750, et imprimé sans lieu ni mention d'imprimeur (en fait Monnoyer à Neufchâteau), sans permission ni approbation. Cet ouvrage rare a été « supprimé » par la Cour souveraine de Nancy, sur la réquisition du procureur-général Bourcier de Monthureux, ce que mentionne effectivement l'exemplaire

que nous possédons^[69] : « le présent livre contenant 168 pages a été paraffé par le greffier de la Cour en exécution de l'arrêt de la Cour du 25 janvier 1751 ». « L'imprimeur fut décrété, Huel se nomma et offrit de faire à son ouvrage les changements qui seraient nécessaires »^[70], changements minimes qui apparaissent en effet dans la seconde et très rare édition, in-12°, 4 p. + 165 p. + 3 ff, qui modifie quelques passages, et distribue plus méthodiquement les chapitres. Dans la préface à cette édition, Huel précise avoir eu connaissance en 1750 d'une Commission, créée en 1727, chargée d'examiner les mémoires présentés en faveur des Communautés religieuses, commission qu'il n'avait pas consultée... François de Neufchâteau dit ignorer « ce qui causa cet orage : ce ne peut être ni le projet d'abolir les dots, qui ont toujours été réprochées par l'Église, ni celui de rendre toutes les religieuses utiles, qui n'a en lui rien de condamnable. On ne peut justifier la sévérité de la Cour souveraine qu'en supposant que le livre contenait quelque chose de répréhensible, que le curé pourtant offrait de supprimer ». Dans une communication à l'Académie de Stanislas en 1856^[71], M. Clesse se demande lui aussi vainement pourquoi ce livre de Huel avait été supprimé, ce que ne justifiaient pas les réformes proposées, ni originales ni révolutionnaires. Il nous semble que c'est le contexte immédiat de la publication qui en explique la mise en cause : en 1750, en pleine affaire des billets de confession, tout ce qui touche aux questions religieuses est sensible ; Paris connaît des émeutes au mois de mai, et il paraît une multitude d'ouvrages et de libelles d'inspiration janséniste ou richériste. Huel, qui lançait son brûlot de façon anonyme, a sans doute été réprimé préventivement, pour calmer toute éventuelle agitation supplémentaire du clergé et de l'opinion.



Huel, *Moyen de rendre nos religieuses utiles*, coll. personnelle.

L'argumentaire aborde d'abord la question des dots, qu'il estime à 3000 l. en moyenne, pour les 30 000 religieuses de France, à renouveler tous les 30 ans, soit une dépense de 90 M pour l'État, i.e. « le bon marchand, le bon laboureur, le bon manufacturier » (p. 6). Huel propose de défendre à tous les ordres d'exiger ou de recevoir des dots, de fixer au nombre actuel les religieuses de chaque ordre, mis en commun et partagés également : « le superflu des uns suppléera à l'indigence des autres » (p. 17), au nom du droit naturel et de la fraternité. L'administration des biens des maisons religieuses sera confiée aux bénédictins, qui les gèreront gratuitement et efficacement : « il faut que chacun serve dans ce qu'il peut » (p. 24). Préalablement à la réforme, les évêques donneront un état précis des couvents de filles de leur diocèse (situation, état des bâtiments...) et l'inventaire « très détaillé, très circonstancié de tous leurs biens, meubles et immeubles », et de leurs charges. Cet inventaire sera vérifié par des curés-commissaires, avant l'établissement du contrat avec les administrateurs. C'est le roi qui nommera les religieuses, sur une liste de postulantes présentées par les religieuses, sur avis du curé ou de l'évêque : « il ne faudrait pour être religieuse que de la vocation ; il n'y aurait plus de religieuses malgré elles ».

Reconnaissant la nécessité des couvents pour établir les filles nobles qui restent filles, Huel projette, « afin de les rendre utiles », de fonder 50 chapitres nobles de 50 religieuses chacun, sans obligation de vœux, les abbesses ne pouvant « rien faire que dépendamment d'un conseil de six religieuses, à la pluralité des voix ». Leur but sera exclusivement l'éducation de toutes les demoiselles du royaume, pour commencer 5 000 fillettes de la noblesse pauvre, puis celles de la noblesse riche, sur le modèle de la Maison de Saint-Cyr. Les avantages seraient nombreux : épargne de 15 M l. sur 30 ans pour la noblesse, qui placerait gratuitement ses filles, grâce au meilleur usage des revenus des abbayes commendataires de Cîteaux : « qu'est-ce que vaut aujourd'hui à l'État la nomination aux 180 abbayes dont il s'agit ? Elle ne fait que mettre plus à leur aise 180 hommes, qui souvent n'ont rien fait pour mériter d'y être, et dont la plupart deviennent inutiles de cela même qu'ils y sont : elle les soustrait presque à toutes fonctions utiles à l'État pour les consacrer presque toujours à celle de la seule digestion ». (p. 89).

Huel demande à affecter les autres religieuses également à l'éducation publique : 100 couvents de 25 religieuses seront établis dans les grandes villes, 2 500 couvents de 10 religieuses dans les villes et bourgs de 800 feux. Ces collèges seraient établis près des églises paroissiales, les religieuses enseignantes prenant « des instructions de leurs curés les leçons qu'elles feraient à leurs écolières » (p. 107). Huel imagine la construction de solides pavillons carrés, de 40 pieds, à 2 étages, avec réfectoire et salles de classe au rez-de-chaussée : ni cloître, ni chapitre, ni église, ni sacristie. Le curé est conscient que le « grand abattis de

monastères» qu'il envisage provoquera des plaintes (mais on pourra garder des petits couvents urbains déjà en place, et se servir des églises des couvents à la place des églises paroissiales mal placées). Toutes ces maisons d'éducation seraient régies par un bureau central composé de 18 prêtres, situé à l'abbaye de Saint-Victor à Paris: Huel précise la construction et le fonctionnement de ce Bureau, avec cooptation des membres, vivant en parfaite égalité, décisions à la pluralité des voix, inspections annuelles de chacun des chapitres nobles. Choisis au mérite, ces prêtres auraient fonction de vicaires généraux dans chaque diocèse pour tout ce qui concerne la vie des religieuses et l'éducation des petites filles, « pesant fardeau » dont ils déchargeraient ainsi les évêques. C'est le Bureau qui choisirait les supérieures, au mérite, et amovibles au gré du Bureau. Huel propose que le prêtre qui aurait été 4 ou 5 fois président du Bureau soit nommé à un évêché, puisqu'il est d'« un intérêt essentiel pour la Nation de ne recevoir que d'excellents évêques » (p. 157).

Plus idéalement, Huel rêve de former « une Académie politique » dont l'animateur serait le Grand Bureau parisien, « mettant la science du gouvernement à la mode, au moins parmi les prêtres, et par leur moyen parmi tous les citoyens » (p. 152).

On comprend donc que ce projet de réforme d'inspiration nettement richériste, ait pu contrarier en 1750 l'épiscopat et le pouvoir, même si Huel n'est pas le premier à poser les questions de la dot et de l'utilité des religieuses sous l'angle socio-économique. Remarquons que dans son projet Huel ne tient pas compte de la vocation contemplative, éducative ou hospitalière de nombreux ordres^[72], ni de la dimension spirituelle des institutions monastiques: il répète que « nos religieuses ne font que prier », et que c'est « grand dommage » qu'elles « ajoutent au mal de la stérilité à laquelle leur condition les engage celui d'être encore presque totalement inutiles » (p. 160).

Après les critiques répétées des philosophes et des romanciers de la seconde moitié du XVIII^e siècle^[73], la Révolution décidera la suppression des ordres et la nationalisation de leurs biens, sans cependant organiser l'éducation des filles, qui restera au XIX^e siècle confiée aux Soeurs...

Huel, émule de l'Abbé de Saint-Pierre

Sur ce plan, Huel doit tout à son modèle, étant comme lui convaincu que l'éducation est l'objet d'une action politique, et doit produire de nouvelles mœurs, former de bons citoyens préoccupés par le bien public. Saint-Pierre a rédigé en ce sens un *Projet pour multiplier les collèges de filles*^[74] et un *Projet pour rendre les établissements religieux plus parfaits*. Dans le premier, il demande qu'une partie des monastères féminins se transforme en collèges pour les filles,

sur le modèle de la Maison de Saint-Cyr, qu'il faut « provigner » : « le revenu de la plupart des communautés de filles serait employé beaucoup plus utilement et plus chrétiennement à l'éducation des filles qu'aux pénibles exercices de cœur, qui sont inutiles au prochain »^[75]. Il n'est pas partisan d'ouvrir les collèges aux enfants du peuple, mais envisage une éducation primaire gratuite dans les campagnes pour en dégager une élite de bons artisans et de bons laboureurs.

Au demeurant, Saint-Pierre est bien plus radical que Huel, puisqu'il prône la suppression générale des couvents, pour ne garder qu'un petit nombre d'ordres de vocation éducative et hospitalière uniquement. Dans l'intérêt de la société et de la religion, Saint-Pierre souhaite aussi abolir le célibat des prêtres, à cause de ses inconvénients. Il affirme que les idées spéculatives, relatives à la foi et aux dogmes, sont inutiles aux prédicateurs. Il s'agit « de rendre nos sermons plus utiles en les dirigeant plus droit vers la plus grande utilité des auditeurs ». Pour l'Abbé, les œuvres de bienfaisance sont plus utiles et plus efficaces que la charité, la prière et la contemplation, l'espoir d'un monde meilleur ne pouvant être qu'au service de ce monde ci.

Nous avons vu qu'à défaut de réformer nationalement et radicalement les établissements des religieuses, Huel a choisi de façon réaliste de doter l'école de filles de son village, en la confiant aux sœurs de la Doctrine chrétienne, et en lui affectant le produit des noyers qu'il avait plantés à Rouceux. Ainsi a-t-il concrètement mis en œuvre deux des projets qui lui tenaient à cœur.

Huel, émule du Roi Stanislas

Stanislas, comme l'Abbé de Saint-Pierre, critique vivement la richesse de l'Église : « le luxe et le faste ne sont point la marque des disciples de Jésus-Christ »^[76]. Il souhaiterait une répartition équitable des revenus dans un clergé fonctionnarisé, avec une sécularisation partielle des biens de l'Église^[77]. Son intention est « que les curés puissent subsister tranquillement dans les campagnes au milieu des fidèles qu'ils doivent édifier ». Stanislas se défie par ailleurs de l'institution monastique : « il n'est aujourd'hui, surtout dans les monastères, que trop d'ouvriers employés sans talent et sans vocation à la moisson de l'Évangile »^[78]. Il se contente de fonder en 1754 douze bourses pour des jeunes filles nobles à instruire au couvent du Saint-Sacrement à Nancy : on est loin du projet de Huel... Dans la *Réponse à la lettre d'un ami*, Stanislas développe la question des collèges « où des professeurs habiles dans toutes les sciences et des maîtres expérimentés dans tous les arts seraient gagés par l'État et obligés d'instruire la jeunesse »^[79]. A la capitale du Dumocala, l'euro péen remarque une école ou académie : « des maîtres dans toutes sortes d'arts et de sciences y étaient entretenus ; il n'en sortait que des citoyens capables de servir l'État

avec honneur ». On ne voyait pas dans ce royaume utopique « de gens inutiles à la société par leur inaction et leur indolence ».

D. - Le projet d'un canal de communication, 1762 (ou 1763)

De ce projet présenté à Stanislas, nous ne savons que ce que Durival et François de Neufchâteau ont résumé, avec éloges : Durival estime ce projet de communication de la Méditerranée avec l'océan germanique « un des plus praticables ». Il s'agit en fait d'établir une jonction de la Meuse avec la Saône, projet remontant à l'antiquité gallo-romaine (Lucius Vetus, selon les Annales de Tacite^[80]) et repris avec obstination au XVIII^e siècle, avant d'être enfin réalisé au début de la III^{ème} République^[81]. L'historique des projets modernes et de leurs tracés fantaisistes ou réalistes peut se résumer comme suit.

Dès 1718, le duc Léopold exposait au duc d'Orléans à Paris un ambitieux projet de réseaux de canaux reliant Moselle, Meurthe, Meuse et Saône, projet abandonné à cause du refus de la France. Les études préliminaires pourtant menées et présentées au duc par Bavillier en octobre 1720 envisageaient de remonter la Meuse jusqu'à Domremy, puis d'emprunter la vallée du Vair (par Soulosse, Harchéchamp, Dombrot), avec un port à Contrexéville. Bavillier avait relevé le cours de la Meuse, « avec ses différents bras et la prairie comprise entre les coteaux qui la bordent », depuis Verdun jusqu'à Rouceux. Une rupture de charge, rendue nécessaire par l'obstacle des Monts Faucilles, nécessiterait la construction d'une route terrestre de 4 200 toises entre Bouzey et Viviers-le-Gras. Un nouveau port établi à Viviers-le-Gras permettrait de rejoindre la Saône au confluent à Monthureux-sur-Saône, puis de rejoindre Corre et Pont-sur-Saône.

En 1738, M. Bresson, substitut en la prévôté de Lamarche, adresse au Chancelier un mémoire estimant la jonction de la Meuse à la Saône par la vallée du Mouzon « plus praticable ». On remonterait la Saône jusqu'au confluent du ruisseau d'Ische près des Thons. Un canal joindrait Ische en pente douce à la grange de Rapechamps, dépendant de Morimont, où serait le point de partage. On redescendrait ensuite sur Lamarche, puis par le cours du Mouzon (Rosières, Vrécourt, Pompierre) on parviendrait à Neufchâteau.

En 1751, le comte de Tressan, soutenu par le Maréchal de Belle-Isle, expose un « plan gigantesque ». Il envisage de relier la Meuse, la Saône et la Marne en fixant le point de partage des bassins hydrographiques aux étangs de Morimont : trois canaux seraient creusés, l'un vers la Saône jusqu'à Châtillon-sur-Saône, l'autre vers la Meuse jusqu'à Neufchâteau (sans utiliser la Meuse, à cause des pertes), l'un vers la Marne de Neufchâteau à Liffol, et de là à la Marne, par 7 écluses. Le projet de Tressan est réfuté et enterré par le père de Menoux,

son confrère à l'Académie, et le père Lagrange, qui rappellent à juste titre que les pertes de la Meuse et du Mouzon rendent matériellement impossible l'alimentation en eau de ces canaux, et dénoncent la sous-estimation des dépenses. Est-ce un épisode de la lutte entre le parti philosophique et le parti jésuite ?

En 1762, le curé Huel reprend à son compte les projets précédents, par la vallée du Vair, et propose de situer le point de contrepenne « à 3 lieues S. S. O. de Mirecourt, une lieue et demie au nord de Darney. François précise que « le point de contrepenne devait se trouver à Monthureux-le-Sec ». Le projet du curé peut se classer parmi les rêveries d'amateur...

En 1764, Charles-Léopold de Bilistein projette un canal de Lorraine reliant la Marne et la Seine avec la Meuse, « en établissant la grande écluse près de Neufchâteau : il serait essentiel de travailler à aider la navigation sur la Meuse depuis Verdun en remontant jusques à Neufchâteau, et même Saint-Thiébaud ».

En 1776, François-Michel Lecreux, ingénieur en chef de Lorraine, dans son discours de réception à l'Académie de Stanislas (dont il sera directeur en 1792), expose son plan de jonction de la Moselle à la Saône par l'étang du Void de Cône, puis la vallée du Coney ; il établit des plans avec le nivellement des vallées et chiffre la canalisation de 220 km à 18 M l., avec 177 écluses. Il précise son projet en 1795, en opposant aux conjectures de cabinet les réalités géographiques : nécessité de relevés cartographiques fiables, nivellements, encaissement des lits, planification des travaux de rectification des cours, et examen objectif des « difficultés insurmontables ». « Rien n'est si commode, écrit l'ingénieur, que de faire des projets de navigation sans sortir de son cabinet : les plus fortes pentes s'aplanissent, il en coûte peu pour couper un sommet qui embarrasse ». Quant à lui, Lecreux a parcouru le terrain « pendant 20 ans dans tous les sens », et il a effectué en 1775 sur ordre du La Galaizière des plans et profils précis sur l'étang du Void de Cône, côté Moselle et côté Saône. Lecreux, après examen raisonné, conclut que la jonction par la vallée du Vair comme celle par la vallée du Mouzon sont impraticables. Il décrit les pertes de la Meuse et du Mouzon comme l'obstacle rédhibitoire à toute espèce de navigation dans les environs de Neufchâteau. Au demeurant la Meuse n'est plus navigable en amont de Verdun : « quand on supprimerait et détruirait les 29 moulins qui se trouvent entre Verdun et Domremy, ainsi que leurs digues, quand on réduirait le lit principal de la Meuse dans cette partie à 12 et 15 toises de largeur réduite, quand on forcerait toutes les eaux à y passer en été, rien n'est moins certain que cette rivière fût navigable pendant la saison des basses eaux » (p. 36). Lecreux examine aussi la faisabilité d'une jonction de la Meuse à la Marne entre Coussey et Donjeux par la vallée de la Saônelle puis

celle du Rognon. Il ne croit pas possible cette jonction, ce que lui a confirmé Deklier-Dellile, l'ingénieur des Ponts et Chaussées, paroissien de Huel à Rouceux. Lecreulx propose de construire pour une somme de 12 Ml. le Canal de Moselle, entre Frouard et Epinal, le Canal dans la vallée du Coney, entre Fontenoy-le-Château et Corre, le Canal de Meuse entre Verdun et Pagny, avec un canal de jonction entre Toul et Pagny.

Le ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau demande en 1798 à une commission qu'il crée d'étudier la faisabilité de ces projets, dans le cadre d'un vaste plan de navigation intérieure qui n'aboutit pas. Le préfet des Vosges, Desgouttes, dans sa Statistique du département, réexpose le projet de canal en 1801.

L'ingénieur Cordier reprend le projet de Lecreulx en 1828, mais en 1838, c'est logiquement le projet de Huel qui est réétudié par la Communauté des intérêts du Bassin de la Meuse, formée à Neufchâteau.

En 1842-1847, l'ingénieur en chef Lacordaire étudie l'avant-projet d'un canal de jonction de la Saône à la Meuse, par la vallée du Madon, jusque vers Darney ; délaissant la vallée de la Moselle, il en détournait les eaux pour alimenter son canal.

En 1843, la Société d'émulation du département des Vosges, sous la direction de M. Maud'heux, reprend à nouveau le projet de Lecreulx et esquisse un réseau dont un tronç commun remonterait la Saône jusqu'à Senonges, une ligne navigable suivant les vallées du Vair et de la Meuse jusqu'à Mauvages, un second canal joignant Remiremont à Senonges par Epinal.

De 1860 à 1868, au moment du creusement du canal de Suez, le Docteur Garnier publie dans le *Courrier des Vosges* cinq mémoires sur ce projet de jonction. Garnier examine les avantages et inconvénients des deux projets les plus notables, la ligne du Madon, et la ligne du Coney. Le tracé le plus avantageux lui paraît la ligne du Madon : le point de partage serait établi près de Domremy, au confluent de la Meuse et du Vair, puis on gagnerait le confluent de la Saône et de la Sale, près de Saint-Julien, en passant par Mattaincourt, Lerrain, avec un tunnel de 4 km sous les Monts Faucilles.

Malgré la concurrence des chemins de fer, la Guerre de 1870 et ses conséquences en Lorraine justifient la reprise du projet de Lecreulx et la réalisation par l'ingénieur Frécot, à partir de 1871, du Canal de l'Est joignant la Moselle et la Saône par le tracé du Coney, justifié par les intérêts économiques de l'est des Vosges. C'est l'actuel Canal des Vosges construit entre 1874 et 1887, long de 125 km entre Neuves-Maisons et Corre, dont 74 km dans les Vosges.

Huel, émule de l'Abbé de Saint-Pierre

Dans son *Discours sur la polysynodie*, Saint-Pierre accuse Louis XIV : « Plût à Dieu que, pour sa réputation et notre utilité, il eût été durant son règne occupé à faire fleurir le commerce, à diminuer tant d'obstacles qui le gênent, à augmenter les facilités qui le multiplient, à paver les grands chemins, à les rendre encore plus sûrs, à rendre les rivières navigables..., à perfectionner les établissements qui regardent les pauvres et l'éducation des enfants. »

Huel, émule du Roi Stanislas

Comme nous l'avons indiqué, c'est parmi une floraison de projets de navigation intérieure en Lorraine au XVIII^e siècle, tous issus d'esprits distingués, que s'inscrit le mémoire de Huel, proposant, sans originalité ni compétence technique, la jonction de la Meuse à la Saône par l'ouest vosgien. Stanislas y était certainement sensible puisque des membres de sa toute jeune Académie de Nancy lui ont destiné des rapports sur la faisabilité de cette jonction, qui ne sera réalisée qu'un siècle après la mort du souverain, les Intendants de Lorraine n'ayant eu aucun souci réel d'améliorer la navigation intérieure.

III. - Un héritier inattendu du curé Huel: Nicolas François de Neufchâteau (1750-1828)

Comme nous l'avons rappelé plus haut, Nicolas François, père de Nicolas François de Neufchâteau, avait été recruté comme régent de l'école des garçons de Rouceux, où il exerça de 1752 à 1758. Huel avait certainement repéré la précocité intellectuelle du fils François, il en a sans doute accompagné les débuts, et l'a revu alors qu'il était au collège de Neufchâteau en 1764-1766. Huel a transmis sa « passion du bien public » à N. François de Neufchâteau, comme celui-ci l'a plusieurs fois affirmé, et le littérateur a créé et diffusé de Huel l'image embellie d'un curé philosophe, victime de la censure et de l'absolutisme ; le « citoyen agronome », puis ministre de l'Intérieur, a tenté de mettre en œuvre quelques-uns des projets du curé Huel sous le Directoire.

François de Neufchâteau, au mieux déiste, farouchement anticlérical dès 1790, promeut une religion civique liée à l'utilité, au progrès social, à l'éducation intellectuelle et morale, et au culte de la vertu. Nous avons montré par ailleurs l'évolution de la question religieuse dans ses écrits et ses décisions politiques, et comment François avait été le promoteur le plus convaincu du culte décadaire en 1797-1799, proche également de la théophilanthropie^[82]. Avant même la Révolution, François faisait cependant l'éloge du curé de son enfance à Rouceux dans des articles du *Journal de Nancy* et du *Journal de Paris*^[83]. Dans le *Dépositaire*, en 1789, il dit être en possession de tous les papiers de Huel, et

commente les mesures contre les inhumations précipitées votées au Synode rural de 1764 présidé par Huel^[84] : « un excellent homme, que la Lorraine a perdu il y a quelques années, a introduit à cet égard un règlement très sage dans le canton de cette Province, où sa qualité de curé-doyen et sa considération personnelle lui donnaient beaucoup d'influence. » François cite la décision du synode (de n'enterrer les curés que le troisième jour après leur mort), décision qu'il étend par erreur aux paroissiens mais dont François propose la généralisation dans la France entière. « Le nom de l'auteur de ce règlement mérite d'être connu. C'est Monsieur Huel, Doyen de Rouceux, né à Mattaincourt, près de Mirecourt, et qui a laissé beaucoup de manuscrits, de mémoires et de projets utiles ».

François, commissaire du Directoire exécutif des Vosges en 1795, versifie un éloge de Huel dans son poème *Les Vosges*, texte fondateur de l'identité départementale^[85] : Huel y apparaît comme un des plus mémorables des Vosgiens, « ami de la philosophie », ayant eu « l'honneur d'être persécuté » sous l'Ancien Régime, temps honni du fanatisme et de la censure.

« Huel, au bien public, pendant cinquante années / Consacra ses écrits, ses veilles obstinées. / C'est lui qui, de noyers élevés par ses mains, / A force de constance, orna nos grands chemins. / Quel prix, de ses efforts, obtint-il ? Des outrages. / Et la cour de Nancy crut flétrir ses ouvrages. / Les membres ignorants de cette pauvre cour / Etaient loin de penser que cet arrêt, un jour, / De ses nobles auteurs flétrirait la mémoire. »

François place Huel aux côtés des Vosgiens Calmet, Fleurot, Bexon, Gilbert. En note, François se félicite que « la plupart des rêves patriotiques de Huel ont été réalisés par la Révolution ».

En 1801, dans son *Essai sur la nécessité et les moyens de faire entrer dans l'instruction publique l'enseignement de l'agriculture*, François rappelle à nouveau la figure exemplaire du curé Huel : « M. Huel, curé de Rouceux dans la ci-devant Lorraine, élève et ami de l'abbé de Saint-Pierre, avait fortement recommandé les établissements de ce genre (= école d'économie rurale pour les filles), dans un livre philosophique et patriotique, imprimé en 1758 sous ce titre : *Moyen de rendre nos ;religieuses utiles, en nous affranchissant des dots qu'elles exigent*. L'auteur de cet ouvrage traçait le plan, non pas d'une école, mais des écoles multipliées, suivant le besoin, dans toutes les parties de la France, pour l'éducation économique du sexe. La cour souveraine de magistrature dans le ressort de laquelle ce livre avait été imprimé, le fit brûler publiquement par la main du bourreau. C'était l'accueil que l'on faisait, à Paris et en province, aux idées de réforme que proposaient les philosophes. On se borne aujourd'hui à dire du mal de la philosophie, en profitant de ses bienfaits et en reproduisant des vues, qui ont coûté si cher à ceux qui eurent le courage de les énoncer les

premiers»^[86]. Il est plaisant de constater qu'au sortir de la Révolution, le souvenir qu'avait François de l'ouvrage « patriotique » de Huel s'est transformé, tant pour son sujet (François néglige de préciser que les écoles de filles proposées par Huel sont situées dans les villes, et tenues par des sœurs), que pour sa réception (l'année 1758 ayant certes vu la condamnation des premiers volumes de *l'Encyclopédie* et du livre De l'Esprit d'Helvétius, effectivement brûlés, ce qui n'arriva pas à l'ouvrage de Huel...).

C'est enfin François qui rédige la notice biographique la plus détaillée et la plus élogieuse sur Huel en 1819^[87]. L'ex-libris du sénateur-comte en 1808 exalte la « passion du bien public » qui caractérisait justement selon lui le curé Huel.

François, émule du curé Huel

Passionné par les questions agronomiques, et la sylviculture en particulier, François exposait dès 1781 à l'intendant De La Porte son projet d'une plantation publique d'un nouveau genre ; dix ans plus tard, il s'essaie aux plantations dans sa propriété de Vicherey^[88], et au début de l'Empire, il expérimente personnellement en son château du Perreux puis dans sa maison parisienne du faubourg Poissonnière toutes sortes de plantations et de pépinières, dont il rend compte avec précision dans les publications de la Société d'agriculture de la Seine, qu'il préside. Dans sa notice biographique de 1819, François attribue avantageusement à Huel l'initiative des plantations le long des routes de Lorraine^[89], et ne se souvient plus qu'il les réservait aux seuls noyers.

Lors de la crise frumentaire de 1770-1771, les magasins de blé sont remis en cause, celui de Nancy est supprimé. François adresse au Chancelier La Galaizière, suspecté d'accaparement, une épître où il célèbre sa prévoyance et sa bonne gestion de ces magasins^[90]. Au début de la Révolution, l'homme de lettres, soucieux de vulgarisation scientifique et de réformes touchant au bien public, rédige un projet de greniers d'abondance directement issu du modèle lorrain recommandé par Huel^[91], et répondant à une question posée par l'Académie de Metz en décembre 1789 : « quels sont les moyens d'assurer la subsistance du peuple de manière qu'en évitant les inconvénients de la disette on ne porte pas préjudice à l'agriculture ? » François répond qu'il faut « établir dans chaque canton du royaume un grenier d'abondance, un magasin de blé, ou mieux encore de farines, lequel grenier ou magasin une fois établi dans le temps d'abondance soit ensuite perpétuel, et serve à prévenir parmi les habitants du lieu et du canton les tristes effets des disettes ». François se félicite de l'abolition des moulins banaux, qui libère le commerce des farines : « cette absurde droit féodal n'aurait jamais permis que l'on songeât à faire des greniers de farines dans aucun canton du royaume. Nous étions condamnés à rester dans la barbarie et à mourir de faim, plutôt que de toucher à ces redevances gothiques et à

ces usurpations des siècles d'ignorance ». Dans son mémoire érudit, François s'appuie sur ses nombreuses lectures concernant ce sujet, notamment les traités de l'abbé Rozier, de Duhamel du Monceau et de son ami Parmentier. Il cite comme un exemple de réussite ce que son ami Poullain-Grandprey a établi à Bulgnéville dans l'hiver 1789-1790 : « *Acte éclairé de bienfaisance pendant la dernière disette* ». Depuis le premier décembre jusqu'aux récoltes, on a distribué tous les jours dans ce bourg vosgien 300 livres de pain, à un sol de moins que la taxe, grâce aux dons de citoyens soucieux de contribuer à cette bonne oeuvre, et à une organisation efficace, reposant sur des tableaux détaillés et minutieux^[92].

Dans son poème *Les Vosges*, François consacre 24 vers et une longue note au « projet sublime » du général romain Lucius Vetus d'une jonction de l'océan à la Méditerranée par un canal de la Moselle à la Saône, et accuse la tyrannie du « soupçonneux Néron » d'avoir étouffé cette entreprise qui témoignait pourtant de la « passion du bien public » (même expression que dans l'éloge de Huel). François montre son enthousiasme pour ce projet, certes différent dans son tracé de celui de Huel, mais de même finalité. François souhaite vivement que la République reprenne à son compte et réalise cette entreprise, ce qu'en tant que ministre, 3 ans plus tard, il peut officiellement envisager. On voit que François accueille avec enthousiasme une Révolution qui permet de concrétiser les « rêveries bienfaisantes » de Huel pour en faire des projets de bien public.

Les projets du ministre de l'Intérieur

En tant que ministre de l'Intérieur, François rédige et signe un grand nombre d'actes relatifs aux sujets qui avaient intéressé Huel, tant dans le domaine de l'instruction publique que de la navigation intérieure, des plantations, des dépôts de mendicité^[93]...

Le service des mercuriales relevant de son ministère, François invite les administrations départementales à lui faire remonter chaque décade les causes de l'abondance ou de la pénurie des grains, du renchérissement ou de la baisse dans les prix. Dans ses *Questions sur le produit des récoltes*, il développe un plan comparable à celui de Huel, sans toutefois mobiliser les curés comme l'indiquait Huel : « La connaissance de la population de chaque département donne au gouvernement la mesure de subsistances nécessaires à sa consommation ; celle du produit des récoltes de son territoire doit lui indiquer les moyens de suppléer à son insuffisance, ou de tirer le meilleur parti possible de son excédent. Les moissons ne sont pas tous les ans également abondantes, il faut pourvoir au déficit qu'elles peuvent présenter, soit dans la masse des besoins de la République, par des secours étrangers, soit dans ceux particuliers de quelques contrées, par la circulation intérieure... Il est donc nécessaire de faire tous les

ans, immédiatement après les moissons, un travail dont le résultat en donne l'aperçu le plus juste possible»^[94], pour chaque arrondissement.

En thermidor an VI, au début de son deuxième ministère, François écrit que «la bienfaisance ne doit pas être aveugle» ; il faut «distinguer les vrais besoins, ne pas soudoyer la paresse ou l'insouciance». «La charité religieuse a un peu corrompu les idées de la bienfaisance ; elle a fait de l'oisiveté et du vagabondage un état lucratif, école du vol et du crime : c'est la plaie des états modernes. Le régime républicain doit bannir la fainéantise et non la soudoyer. C'est le travail qu'il faut fonder»^[95]. Le ministre propose de mettre au travail dans des ateliers gérés par des entrepreneurs privés les détenus et mendiants renfermés, tout en restant lucide : «nul gouvernement ne peut faire qu'il n'y ait pas de pauvres». François fait traduire de l'anglais et de l'allemand et éditer en 20 volumes un *Recueil des Mémoires sur les établissements d'humanité*, où sont analysées et comparées les solutions «dictées par la philanthropie», et mises en œuvre chez nos voisins en matière d'hôpitaux, de prisons, d'asiles...

Le ministre est particulièrement soucieux des plantations, et de nombreuses instructions visent à démontrer leur utilité, à les multiplier, à encourager et à récompenser les citoyens ou les collectivités qui s'y impliquent. Conscient de la responsabilité du gouvernement dans la désastreuse gestion des forêts, François veut aussi «exciter parmi les cultivateurs une émulation salutaire qui multiplie les plantations particulières»... «dans toutes sortes de terrain, sur les routes, sur les bords de rivières, dans les lieux marécageux, dans les sables, sur les dunes, sur les montagnes, dans les vallées, dans les lieux ouverts, dans les terrains clos.» Il conclut : «Semons des bois entiers ; plantons des forêts vastes ; élevons à la Liberté des temples naturels sous des portiques de verdure»^[96]. François est en charge de l'entretien des routes, heureusement libéré des corvées grâce à Turgot en 1776^[97] et à la création d'une taxe d'entretien des routes payée par les utilisateurs, et le ministre encourage les plantations qui doivent border et embellir ces routes. François rappelle l'édit de Michel de l'Hôpital sur ces plantations, chancelier dont il célèbre la mémoire «toutes les fois qu'en voyageant j'ai revu ces longues allées, ces plants majestueux, qui décorent et utilisent le terrain que les routes ont dérobé à la charrue»^[98]. François est très proche des intentions de Huel lorsqu'il célèbre le «grand plaisir qu'un homme raisonnable» goûte à planter et à admirer les arbres : «il existe entre nous et les arbres que nous avons semés, plantés et cultivés je ne sais quel attrait dont nous ne pouvons nous défendre, qui nous identifie en quelque manière avec eux ; qui, à mesure qu'ils s'accroissent, nous donne tous les ans une jouissance nouvelle et lie notre courte existence à leur long avenir... Le plaisir singulier que donnent ces créations végétales devrait bien engager les riches habitants des villes à prendre tous les ans deux moments de vacances, l'un au printemps,

l'autre en automne, pour aller dans les champs voir leurs plantations, en faire de nouvelles, et doubler leurs richesses tout en goûtant le vrai bonheur. Si ceux qui n'ont pas essayé de ce genre d'amusement peuvent avoir en ma parole assez de confiance pour en faire l'épreuve, je suis sûr qu'ils m'en sauront gré et m'en remercieront un jour »^[99].

Grand Pontife du culte décadaire et organisateur inspiré des nombreuses fêtes républicaines célébrées entre 1797 et 1799, François expose dans de copieuses circulaires son but, qui est de permettre au peuple de « goûter véritablement les douceurs de sa régénération », dans « la fraternité qui doit unir tous les Français ». L'ancien séminariste se flatte d'instituer une religion laïque, par la célébration des vertus républicaines : comme le curé Huel rassemblait ses ouailles à la messe dominicale et aux fêtes religieuses, François veut que la population des villages et des villes se réunisse chaque décadi, pour entendre la lecture des lois et des actes du gouvernement, célébrer les mariages, encourager les élèves des écoles primaires dans leurs jeux et exercices gymniques... François décrit les temples décadaires à aménager dans les ci-devant églises : « un autel de la patrie doit y être élevé. L'enceinte doit être décorée d'emblèmes civiques. La déclaration des droits et des devoirs du citoyen doit y être placée de manière que les assistants puissent la lire facilement ». Les bustes des héros républicains ornent le temple^[100].

François interroge les administrations sur les établissements d'instruction publique (dans lesquels il regroupe les écoles primaires, les écoles centrales, les musées et bibliothèques, et les pensionnats). Il demande : « combien il devrait y avoir d'écoles primaires dans chaque département ; combien d'élèves des deux sexes ont fréquenté, pendant l'an V, celles qui ont été ouvertes ; quelles précautions on a prises pour le choix des instituteurs et des institutrices, relativement aux talents, à la moralité, à leur attachement aux lois républicaines ; quelles sont les méthodes d'enseignement plus simples, plus abrégées que la routine ; par quels moyens on peut porter les écoles primaires au degré de perfection »^[101]... Le ministre consacre sa longue circulaire du 17 vendémiaire an VII à l'école de la République, dont il détaille les finalités, les méthodes, les programmes : « partout la jeunesse s'éveille ; avide de savoir, après avoir appris à rougir de son ignorance, elle ne connaît plus qu'un plaisir, celui de s'instruire... Chez les Républicains, on n'hérite pas de la gloire, on n'usurpe pas l'importance. L'homme vaut par lui-même : il n'est jugé que sur ses œuvres, et le mérite lui seul a désormais de justes droits à la considération ». Le ministre veut refondre les manuels scolaires, et il rédige lui-même une *Méthode pratique de lecture* à l'usage des classes primaires.

Il faut mettre au bilan positif du ministère de François la collecte des pièces, projets et plans topographiques et hydrographiques concernant la navigation intérieure en France, et la création de commissions, avec des plans d'étude précis^[102] : afin que « la République s'élève au plus haut degré de prospérité et de puissance », il faut « créer un système général de navigation intérieure », « vaste conception qui exige de « prendre les nivellements de tous les cours d'eau, des montagnes et des plaines, de lever le plan de tous les fleuves, de toutes les rivières, en indiquant les différentes natures du sol de leurs lits, les obstacles naturels qui entravent la navigation, les travaux nécessaires pour détruire ces obstacles ; de calculer la quantité de leurs eaux ; de lever le plan de tous les étangs dont les eaux pourraient être nécessaires aux communications jugées possibles »... Parmi les communications à créer ayant un intérêt majeur, le ministre met en tête la jonction de la Moselle à la Meuse et à la Saône. Les études seront confiées à des commissions composées d'ingénieurs en chef et ordinaires, de savants, de cultivateurs, de fabricants et de négociants. La quatrième commission, établie à Toul, cherchera donc « les moyens d'opérer la jonction de la Moselle et de la Meuse, vis-à-vis de Toul, et ensuite la jonction de la Meuse à l'Aisne »... « Ensuite elle examinera l'ancien projet des Romains de joindre la Moselle à la Saône par l'étang appelé le Void de Coney, d'où partent en sens contraires deux petites rivières qui vont porter leurs eaux, l'une dans la Moselle près d'Arches, entre Remiremont et Epinal, l'autre dans la Saône, un peu au-dessous de Chatillon. Cet étang est indiqué par la nature comme point de partage entre ces deux rivières. La Commission s'assurera de la possibilité de cette communication, qui serait extrêmement utile au département des Vosges ; et elle cherchera en même temps les moyens d'établir la navigation de la Moselle et de la Saône, depuis le point de cette jonction sur l'un et sur l'autre jusqu'à celui où elles sont actuellement navigables ; elle examinera aussi un autre projet de jonction de ces deux rivières par le canal ci-devant appelé Canal de Lorraine, et après avoir comparé ces deux projets, la Commission proposera celui qui lui paraîtra mériter la préférence ; elle pourra même en présenter un nouveau ».

On voit donc combien François de Neufchâteau s'estimait à juste titre redevable à Huel de lui avoir montré que la société peut être transformée et améliorée à partir de projets qui paraissent des « rêveries bienfaisantes » chez les ecclésiastiques Castel de Saint-Pierre et Huel, mais qui s'avèrent potentiellement réalisables et socialement utiles quand un homme politique les reprend avec ardeur et volonté, dans un contexte institutionnel révolutionnaire. Il est regrettable de constater que l'administration de la fin du Directoire n'a guère mis en œuvre les circulaires du ministre, et qu'il a fallu encore bien du temps et de l'énergie pour que la Troisième République réalise certains projets du curé Huel et du républicain François.

François avait précisément vu dans le vertueux curé de son enfance « l'homme de bien » qui a raison trop tôt, mais qui sème les graines de l'amélioration intellectuelle et matérielle et de la régénération civique et morale de la société qu'un nouveau régime se doit de faire pousser.

Conclusion

Pour conclure, essayons de caractériser la personnalité de Huel. « Homme d'esprit, instruit, très ardent, et vivement épris de la passion du bien public », « il avait la réputation d'homme de bien », dit de lui François qui l'a connu dans sa jeunesse. Huel a en effet modestement choisi l'obscurité dans une cure de village, et y est resté durant 41 ans d'un ministère exemplaire et rayonnant. Chrétien sincère, éclairé dès l'enfance par l'aura de Pierre Fourier, il est convaincu de l'utilité de sa fonction, et de la responsabilité sociale autant que morale des curés, qu'il justifie à plusieurs reprises : « curés, hommes publics, plus justes, plus intelligents », « curés institués exprès pour faire le bien public »^[103]. Pour Huel, les curés « sont faits pour avoir des peines et des embarras utiles au public ». Il paraît avoir traversé sans passion les querelles dogmatiques autour du jansénisme^[104], que la proche abbaye de Mureau entretenait, mais avoir fermement penché vers le richérisme, comme nombre des curés lorrains. Au nom de l'Évangile autant que du Droit naturel, il conteste quelque peu l'autorité de l'évêque ; au nom d'une certaine idée du bonheur, il veut borner l'intervention de l'État : « le roi n'est fait que pour veiller à la conservation de ses sujets ».

Sans être théiste, comme son mentor l'Abbé de Saint-Pierre, Huel peut résumer comme lui son credo au Sermon sur la montagne. Saint-Pierre a d'ailleurs brossé le portrait de l'ecclésiastique idéal qu'il appelle comme il se doit Agathon, « vivant la moitié de l'année à la campagne, buvant avec tempérance du bon vin, s'entourant d'amis vertueux, et pratiquant la vertu par excellence, la bienfaisance » : cette « grande vertu, guidée par une raison sublime, produit toujours un grand bonheur ».

Huel aime à argumenter, comme le prouvent ses copieuses requêtes en justice et sa réflexion sur les inhumations précipitées ; il aime calculer^[105], comme le montrent ses tableaux, ses modèles de recensement ; il aime à expérimenter, comme le montrent sa grande pépinière à Rouceux^[106] et les plantations de noyers sur la route de Nancy ; il aime à communiquer, par ses discours, ses prédications et ses projets. Dans ses projets de réforme, il montre sa méthode rationnelle de pensée, fondée sur « des états exactement calculés et mis en totaux », et une volonté de planifier : « prévoir, c'est éviter », écrit-il. Il reste lucide sur la portée de ses réflexions : en conclusion de son Mémoire sur la famine, il écrit : « mon mémoire n'est qu'un essai, un canevas d'un meilleur règlement qu'on pourra faire, et ce n'est que pour y inciter et aider à le faire que je le donne

; il servira au moins à montrer combien je suis touché de la misère publique, et combien je désirerais qu'on y remédiât »^[107]. Mieux encore, dans une note qu'il ajoute à la copie de son Mémoire, il dit de son projet de règlement : « s'il n'est point ce qu'on peut faire de mieux, du moins y préparera-t-il, c'est déjà beaucoup de connaître ce qu'on ne doit pas faire, et d'avoir comme le canevase de ce qu'on doit faire : c'est au moins une occasion de penser. »

Si Huel n'est pas le « Bon Père » des décennies précédentes, il est assurément un honnête curé du XVIII^e siècle, confronté aux rapides évolutions des mentalités, aux avancées de la philosophie, aux résistances des institutions^[108]. Le curé de Rouceux s'avère être un digne émule de l'Abbé Castel de Saint-Pierre, dont il partage assurément les idées et reprend quelques projets. Chez l'Abbé, l'importance de l'œuvre réformatrice, formulée au long de milliers de pages, ne se réduit pas heureusement à un catalogue de projets hétéroclites, comme nous apparaissent les quatre projets subsistants de Huel. Il y a chez Saint-Pierre une véritable pensée socio-politique, économique et morale, profondément cohérente, en phase avec l'idéologie des Lumières : ses maîtres-mots en sont le progrès, l'utilité publique, l'amélioration, le perfectionnement (à défaut d'une utopique perfection). Son « économie bienfaisante » repose sur la discipline, le calcul, l'épargne ; il a horreur de la « honteuse fainéantise » des privilégiés, de leur consommation effrénée, de leur vaine « gloriole », de leur luxe ostentatoire : « plutôt que de dépenser 15 M pour construire et orner un château, Saint-Pierre demande « à rendre la Seine plus navigable en été ; à donner plus de places de marchés, pour débarrasser les rues ; à des pavés, à des ponts, à des ports, à des collèges, à des hôpitaux qui diminueraient considérablement les maux... »^[109]. Dans son *Projet pour rendre les titres honorables à l'État*, Saint-Pierre redéfinit donc les élites sur les critères du mérite et de l'engagement public, et souhaite voir disparaître l'ordre héréditaire de la noblesse...

Huel tient de son modèle « la passion du bien public », et ce néologisme de « bienfaisance », dû à Castel de Saint-Pierre, « bienfaisance » qui équivaut laïquement et rationnellement à la pratique chrétienne de la charité envers le prochain. C'est donc aussi indirectement à l'Abbé de Saint-Pierre que Stanislas doit son titre de « *philosophe bienfaisant* ». Les sujets des mémoires de Huel expriment la volonté rationnelle de planter des arbres, d'empêcher la famine, de « rendre les religieuses utiles », d'éduquer les enfants, de favoriser la navigation, le commerce et les communications. Huel a développé ses projets au long du règne de Stanislas, dont la réflexion politique, les fondations pieuses, et le rayonnement culturel ont profondément marqué la Lorraine des Lumières. A son humble place, Huel s'accorde aux préoccupations sociales et économiques du souverain.

Il est remarquable enfin de voir l'influence, directe ou indirecte, que le curé de Rouceux a exercée sur la pensée et les propositions de Nicolas François de Neufchâteau, qui s'avère son héritier à bien des égards: les responsabilités politiques du républicain lui ont permis de tenter de concrétiser au plan national certains projets de Huel, dont nous avons vu qu'ils étaient restés proches des «rêves d'un homme de bien» de Castel de Saint-Pierre, mais réalisables.

Castel de Saint-Pierre projetait des améliorations socio-économiques «pour le plus grand bonheur du plus grand nombre», Huel prétendait que l'enjeu de ses modestes projets était «le bonheur de l'humanité».

On peut assurément leur adjoindre la maxime de toute l'action politique de Stanislas: «le vrai bonheur consiste à faire des heureux».



Notes

- [1] Durival, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 141 ; *Supplément au Dictionnaire historique de l'abbé de Feller*, 1819, p. 508-509.
- [2] Lettre citée par Fourier Bonnard, *Histoire du village de Mattaincourt*, 1910, p. 86.
- [3] Neufchâteau a absorbé les villages de Rouceux et de Noncourt en 1965.
- [4] La cité se relève lentement des misères subies au XVII^e siècle: peste de 1635, puis siège de 1650 (suite aux sièges et à la destruction de La Mothe). Le château ducal est détruit, et loti par 3 beaux hôtels aristocratiques en 1735, les fortifications de la ville sont démantelées, les portes disparaissent entre 1730 et 1774.
- [5] Le couvent des Capucins est établi en 1631 sur la paroisse de Rouceux. S'ajoutant aux Cordeliers qui ont à Neufchâteau leur plus important noviciat de Lorraine, et aux Clarisses, établis dès le XIII^e siècle, cela confirme la prédominance de la spiritualité franciscaine en sud-ouest lorrain.
- [6] Le curé Huel n'en a sans doute pas rencontré les abbés commendataires, présidant de loin aux destinées de l'abbaye: Charles-Jacques de Foyal de Donnery, doyen de la cathédrale de Toul (1733-1765), et Erienne Bonnot de Condillac, le fameux philosophe (1765-1780).
- [7] Rappelons qu'en 1754, à son entrée en fonction, l'évêque Drouas, sous la pression des curés, avait été contraint de retirer son projet de «maison de retraite», impliquant la résignation de leur bénéfice par les curés, et imposant soumission au clergé.
- [8] Voir notamment la monographie communale de Rouceux, anonyme, Archives départementales des Vosges, 11 T 28/293 ; J-M. Ory, dans son article sur «Les curés du diocèse de Toul en 1773, d'après les notes de l'abbé Chatrian», *Annales*

de l'Est, 1977, n°1, p. 29-70, qualifie les sources archivistiques, en particulier la série G, « d'obstinément lacunaires ». Faute d'index, nous avons renoncé à consulter les très nombreux carnets manuscrits de l'abbé Chatrian conservés à la Bibliothèque diocésaine de Nancy.

- [9] Au premier chef, l'abbaye de Mureau, contre laquelle Huel suscitera pourtant deux longs procès sur les dîmes...
- [10] Huel dans son *Mémoire sur la famine*, chiffre la population de Rouceux en 1741 à 178 feux, 650 bouches.
- [11] = La population de Rouceux, si bonnes gens, pleurant à voir ces deuils si cruels...
- [12] L'Edit de 1751 crée un nouveau siège bailliager à Neufchâteau, qui emploie une cinquantaine d'officiers: lieutenant-général et lieutenant particulier, un assesseur, 6 conseillers, un avocat, un procureur, un greffier, 12 huissiers, 12 procureurs postulants, 10 notaires royaux et tabellions...
- [13] Témoignage de Nicolas Philippe, âgé de 65 ans, à la contre-enquête du 14 mars 1774 sur la dîme de la pomme de terre, Archives départementales des Vosges, 20 H 110.
- [14] B. Picart, *Pouillé ecclésiastique et civil du Diocèse de Toul*, Toul, 1711, p. 428-429. Idem, dans la nouvelle édition augmentée par l'Abbé Chatrian, en 1758, Bibliothèque diocésaine Nancy, MC 141.
- [15] Témoignage de Nicolas Philippe: « Mr Huel percevait la totalité de la menue dîme sur tout le finage de Rouceux indistinctement soit en laine, agneaux, soit en navettes, pois, fèves, lentilles, chanvre, lin, choux et fruits ». Huel a vu dès le début de son ministère disparaître les plantations de tabac à Rouceux, au profit de la pomme de terre: « on a toujours considéré dans ledit Rouceux que cette dîme faisait partie de la menue que les curés étaient dans le droit et dans l'usage de percevoir seuls ». Le curé recourait aux services de 2 fermiers, d'abord ceux des autres décimateurs, puis rapidement les siens. Le vigneron Claude Briquet fait mention en 1774 d'un ancien « arrangement pris entre M^r Huel et les habitants de Rouceux pour le paiement de la menue dîme tantôt en espèces, tantôt en argent, et ensuite en espèces déterminément à la onzième perche ».
- [16] Cité dans *l'Atlas de la vie religieuse en Lorraine à l'époque moderne*, Metz, 2011, p. 46.
- [17] Les dîmes noales concernent des parcelles nouvellement mises ou remises en culture.
- [18] Voir la requête du 30 août 1732: « en réponse aux dernières écritures du sieur Joseph-Nicolas Huel, convient-il au curé de Rouceux de suspecter la foi d'une bulle de 1256 ? Il faut être bien opiniâtre pour critiquer une pièce adoptée de tant de tribunaux... ». De même, le 19 décembre 1732: « pour répondre au volume d'écritures de l'intimé, il n'était pas besoin de l'étendre comme il

- a fait sur la question de savoir s'il devait être chargé du droit de garde, au cas qu'il ne serait que simple administrateur à portion congrue ; s'il était dans ce cas, ses raisonnements pourraient trouver quelque application. Mais... » (c'est nous qui soulignons).
- [19] Les cisterciennes de l'abbaye de l'Etanche, toute proche de Neufchâteau, avaient une maison en ville.
- [20] Faut-il y voir un aspect saillant du gallicanisme de Huel ?
- [21] Cette procédure est longuement rapportée par Guillaume de Rogéville, dans sa *Jurisprudence des tribunaux de Lorraine*, Nancy, 1785, p. 525-527.
- [22] Eugène Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, 1901, t. 2, p. 500. Citation de Villemin, secrétaire de l'évêque Drouas.
- [23] Cette église a malheureusement été bombardée en juin 1940, et à nouveau reconstruite après-guerre : elle ne conserve aucun élément du mobilier et de la statuaire qu'avait pu connaître le curé Huel, avant 1769.
- [24] Citons aussi Nicolas de Clévy, né à Lamarche, docteur en théologie, curé de Charmes, prédicateur recherché, mort en 1767.
- [25] Les deux sœurs Blaise, filles de la Congrégation, dotent l'école de filles fondée à l'initiative de Huel en 1759 à Rouceux et confiée aux Sœurs Vatelottes. Voir ci-après la transcription de l'acte notarié.
- [26] Cette chapelle, située au pied de l'Institut médico-technique, a été détruite dans les années 1970 par pur vandalisme du directeur de l'époque... Quelques inscriptions funéraires ont été préservées *in situ*.
- [27] F. Henryot, *Atlas de la vie religieuse en Lorraine à l'époque moderne*, Metz, 2011, p. 40, et « L'évêque, l'imprimeur et le contrôle de l'information dans le Diocèse de Toul aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Religions et information*, Presse universitaire de Bordeaux, 2011, p. 283-302.
- [28] Ph. Martin, *Atlas de la vie religieuse en Lorraine...*, p. 39.
- [29] R. Taveneaux, p. 689.
- [30] Le registre des BMS de Rouceux ne présente plus de signatures de N. François après 1755, alors qu'il n'est nommé à Liffol qu'en 1758. P. Marot a retrouvé des signatures de N. François, régent d'école, en tant que témoin dans les registres de BMS de Morvilliers - Liffol-le-Grand, de 1759 à 1769.
- [31] Minutes Guinet, acte du 31 janvier 1759, Archives départementales des Vosges, 5 E 4/500, et legs à Rouceux, Archives départementales des Vosges, 4 O 403.
- [32] Voir ci-après le *Mémoire sur la plantation d'arbres le long des routes de Lorraine*, rédigé par Huel en 1741, repris en 1747, et donc mis en œuvre exemplairement à Rouceux par le curé.

- [33] Voir l'ouvrage (dir J. Bombardier) : *Pour l'éducation des filles à la campagne : Histoire des Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy*, 1988, et par comparaison les contrats des écoles de Vrécourt, 1761, p. 350-351 ; Bouxières-aux-Dames, 1742, p. 352-353 ; Moyenvic, 1745, p. 364-365.
- [34] Sébastien Cherrier, *Méthode familière pour les petites écoles de Toul*, 1739 ; *Méthode nouvelle pour apprendre à lire aisément en peu de temps*, 1755. La seule mention de la « sœur d'école » dans les archives de Rouceux est le 20 octobre 1779 : « bail entre la sœur d'école et les Maire-syndic, échevin, élus et fabriciens de la communauté pour avoir de la sœur d'école une chambre dépendante de sa maison et prenant son entrée sur la Grande rue, pour y dire la messe pendant autant d'années que l'église de Rouceux sera interdite » (= en raison de sa reconstruction totale). Cela veut dire qu'une seule sœur enseignait à Rouceux 20 ans après la fondation de l'école, qui prévoyait d'engager au moins 2 sœurs, vivant en communauté.
- [35] R. Taveneaux, *Le jansénisme en Lorraine*, 1960, p. 382 et 633.
- [36] *Nouvelles ecclésiastiques*, 1766, p. 33 et 161 ; 1767, p. 141 ; 1771, p. 109 : « M. Drouas, évêque de Toul, n'a point encore abandonné son projet, conçu et manifesté il y a déjà quelques années, d'établir la prétendue saine doctrine dans l'abbaye de Mureau... [Malgré le remplacement du prieur, et celui du professeur, venu avec son école pour l'ordination à Toul à Pâques 1771, et interrogé 4 heures de suite par l'évêque en personne], les religieux de Mureau n'en demeurent pas moins suspects de jansénisme, c'est-à-dire l'hérésie la plus dangereuse que M. Drouas connaisse ».
- [37] Les livres de cette bibliothèque, inventoriés en 1791 par un des successeurs de Huel, le curé de Rouceux Herbinot, constituent l'essentiel du fonds ancien de la bibliothèque de Neufchâteau. On y trouve près de 400 ouvrages de théologie sur les questions controversées de la Grâce, de la confession, des cas de conscience...
- [38] Le terme dérive d'E. Richer (1560-1631), professeur de théologie en Sorbonne, auteur du libelle gallican *De ecclesiastica et politica potestate* ; la bibliothèque de Mureau conserve ses oeuvres.
- [39] R. Taveneaux, p. 703 et 692.
- [40] Ce précieux et très rare document est inséré dans un volume de la Bibliothèque diocésaine de Nancy, *Recueil des mandements, ordonnances, lettres pastorales...* de l'Évêché de Toul, 1754-1766, cote T 3002.3.56.
- [41] E. Martin, *op. cit.*, p. 606.
- [42] Cette formation continue des curés consiste en 8 jours de retraite au séminaire de Toul, dans la semaine de Quasimodo, avec un copieux programme d'oraisons, instructions, conférences ; dès 1764, le nombre des retraitants, qui doivent s'inscrire auprès des doyens ruraux, baisse sensiblement, jusqu'à la disparition de cette formation.

- [43] Éditées à Epinal, par Dumoulin, et à Neufchâteau, par Monnoyer, qui imprime aussi en 5 volumes en 1772 les *Instructions sur les fonctions du ministère pastoral*, « destinées à combattre le jansénisme, en particulier dans l'administration du sacrement de pénitence », R. Taveneaux, *Le jansénisme en Lorraine*, 1960, p. 676.
- [44] On sait qu'en 1790 la Constitution civile du clergé a d'abord satisfait les jansénistes et les richéristes, en remettant en vigueur les synodes diocésains, en instituant l'élection au sein de l'Église gallicane, en promouvant la coopération entre curés et prélats plutôt que la soumission. Il est remarquable que les curés du nouveau département des Vosges aient massivement prêté serment à cette Constitution civile, notamment dans le district de Neufchâteau.
- [45] « La sage délibération [du Synode rural de Neufchâteau] et le discours par lequel le curé Huel l'avait provoquée ont été insérés dans le *Journal de Nancy*, 1781, supplément, n°6 », dit François de Neufchâteau dans sa notice du Dictionnaire de Feller, 1819, p. 509.
- [46] Voir l'article de Jean-Louis Bourgeon, « La peur d'être enterré vivant au XVIII^e siècle ; mythe ou réalité ? », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 30, 1983, p. 139 sq., et J. Janin, *Réflexions sur le triste sort des personnes qui sous une apparence de mort ont été enterrées vivantes*, Paris, 1772.
- [47] L'expression est de Huel lui-même, dans son *Moyen de rendre nos religieuses utiles*, 1750, p. 89.
- [48] François de Neufchâteau, notice sur Huel dans le *Dictionnaire historique* de Feller, 1819, p. 508. François dit cependant qu'il disposait en 1789 des nombreux papiers de Huel auparavant détenus par sa sœur aînée ; voir *Le dépositaire, ou choix de lettres sur différents sujets*, Bruxelles-Paris, 1789, p. 294-299, « Lettre de M. François de Neufchâteau à l'occasion des enterrements précipités » : « on m'a remis tous ses papiers, et je me propose de donner au public un extrait de ses pensées les plus intéressantes, si ma santé et mes occupations me permettent de me livrer à cette tâche nouvelle ». Cet extrait n'a pas été publié, et les manuscrits de Huel sont dispersés ou perdus.
- [49] Ph. Martin, dans *L'historien face au manuscrit*, P.U. Louvain. C'est nous qui soulignons.
- [50] Bibliothèque municipale Epinal, ms. 148 : copie des *Mémoires sur la plantation d'arbres et sur la famine*, faite en 1748, avec quelques corrections et notes autographes de Huel, in-4°, 60 ff.
- [51] Mémoire..., Bibliothèque municipale Nancy, ms 227, p. 2-4. « Je suis assuré par le calcul que j'ai fait des bouches de la Province, et par celui que j'ai fait aussi au moyen de ma petite portion de dîmes du produit du finage de ma paroisse, de là par estimation du produit de toutes les terres de la province, qu'elles nous ont donné en 1740 autant de grains de toutes espèces qu'il en faut pour nourrir tous les sujets. Cependant une certaine terreur panique s'est emparée

indistinctement de l'esprit de tout le monde : les avares cachent leurs grains, les riches en achètent à quelque prix que ce soit, et en plus grande quantité qu'ils n'en ont besoin ; les pauvres crient et se lamentent à contretemps... Si l'on n'y remédie, nous nous égorgerons les uns les autres avant qu'il soit 2 mois pour avoir de quoi vivre.»

- [52] Pour Rouceux, Huel estime les revenus nobles à 2 000 l., ceux du clergé à 3 000 l.
- [53] Lettre autographe insérée en tête du recueil manuscrit de ses *Mémoires*, Bibliothèque municipale Nancy.
- [54] Voir C. Dornier et C. Poulouin (dir.), *Les projets de l'abbé Castel de Saint-Pierre : « pour le plus grand bonheur du plus grand nombre »*, Caen, P.U.C., 2011.
- [55] Abbé de Saint-Pierre, *Rêves d'un homme de bien qui peuvent être réalisés*, Paris, 1775, p. 238-239.
- [56] Ordonnances des 8 mai 1717, 28 décembre 1723 et 4 juin 1727.
- [57] Stanislas Leszczyński, *Inédits*, p. 185.
- [58] Mandement de M^{sr} Drouas du 15 décembre 1754 : « Sa Majesté se propose de bannir la mendicité de ses États, en assurant à tous les pauvres de leurs paroisses des secours qui, en vous délivrant de leur importunité, soulagent leur misère, les rendent utiles à la société et les sanctifient.[...] Vous ferez savoir au Doyen rural la somme que vous promettez de donner dans chaque année.» En outre, le nouvel évêque demande à tous les bénéficiaires de son diocèse de lui payer le droit de « joyeux avènement », qu'il fixe à 3 livres au cours de France. Voir sur ce sujet les *Lettres contenant une relation des troubles que le nouvel évêque de Toul a excités en Lorraine*, 1755.
- [59] François de Neufchâteau rend compte de cette utile institution de greniers d'abondance en Lorraine par Stanislas dans l'article « Fondations » du *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, 1775-1786, 64 volumes.
- [60] Stanislas Leszczyński, *Œuvres*, Bouquins, p. 570-574.
- [61] Stanislas, *Œuvres*, Bouquins, p. 930.
- [62] Bibliothèque municipale de Nancy, ms 227.
- [63] Ce souci de la qualité esthétique et morale du paysage rural est remarquable chez Huel : « Afin que cette plantation fût tout à fait royale, l'utile y devrait marcher de pair avec le beau, et il me semble qu'on les accorderait parfaitement ensemble si l'on se bornait à ne faire cette plantation que de noyers... On verrait pleinement la campagne de part et d'autre de la route... Chaque arbre annoncerait de siècle en siècle aux voyageurs la distinction de notre goût pour le vrai bien... » Dans le chapitre « Routes et rivières des Lumières » de son ouvrage *La Lorraine des Lumières*, 2016, p. 221, J.-P. Husson cite François de Pommereul : « Planter le

bord des chemins ajoute à leur magnificence et en fait de superbes avenues », et rappelle que la « chaussée de Nancy » reliant Lunéville à Craon avait été plantée dès 1710 de 2 000 tilleuls.

- [64] Dépense quasi-nulle : « il ne faut que des noix pour faire venir des noyers » !
- [65] Huel prend l'exemple d'un noyer qu'il possède depuis 17 ans ; en 13 années de production, il en tiré 21 l. « Le profit que mon noyer m'a fait, je l'ai vu faire à tous les autres de ma paroisse, autant que j'ai pu en juger par la dîme que j'en ai tirée », p. 38. Dans une note marginale de la copie de ce Mémoire, Bibliothèque municipale Epinal, ms. 148, p. 49, Huel précise que son noyer « a donné cette année 1748 12 milliers de noix à 3 fr. le cent ».
- [66] Publiées par Sonnini dans le *Journal de la Meurthe*, 1790.
- [67] Remarquons que la jeune Société d'émulation du département des Vosges a ouvert un concours en 1832 et 1833 sur la plantation en grand de noyers et de marronniers, et que certaines perspectives actuelles de l'agroforesterie consistent à planter des noyers au milieu des champs de blé...
- [68] P. Boyé, « Les travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au 18^e siècle », *Annales de l'Est*, 1899, p. 391. C'est précisément entre 1743 et 1758 que les corvées furent les plus pénibles, ainsi pour le 4^e arrondissement, celui de Neufchâteau : 3 mois pour perfectionner la nouvelle chaussée de Neufchâteau à Lamarche et celle de Bourmont à la rencontre de celle-ci ; 5 mois pour la reconstruction du grand pont de Domremy. On se souvient que tous les ponts de Rouceux et de Neufchâteau, emportés par l'inondation d'octobre 1740, ont dû être reconstruits.
- [69] Cet exemplaire provient de la collection Noël, de Nancy, Cat. raisonné n° 5930, collection vendue en 1856-1858. Il porte l'ex-libris moderne d'Y. Guermont. Voir reproduction page suivante.
- [70] Notice sur Huel par François de Neufchâteau, *Dictionnaire de Feller*, 1819, p. 509.
- [71] M. Clesse, « Une remarque bibliographique », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1856, p. 251-260.
- [72] Huel connaissait évidemment le service rendu à Neufchâteau par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et celles de l'ordre du Saint-Esprit.
- [73] Madame de Graffigny, dans ses *Lettres péruviennes*, parues la même année que l'ouvrage de Huel, dénonce le statut des religieuses ; Caraccioli, dans l'*Univers énigmatique*, s'interroge en 1762 sur l'utilité des couvents ; de nombreux romans mettent en scène la figure pathétique de la religieuse forcée, recluse, humiliée ; voir Sade et Diderot.
- [74] *Ouvrages de politique*, 1733-1741, t. IV, n°11, et t. V.
- [75] *Rêves d'un homme de bien...*, 1775, p. 340.

- [76] Stanislas, *Œuvres*, Bouquins, p. 745-750.
- [77] Stanislas, *Inédits*, PUN, 1984, p. 245-248.
- [78] *Œuvres du Philosophe bienfaisant*, III, 303, « Réponse à la lettre d'un ami ».
- [79] Stanislas, *Œuvres*, Bouquins, p. 954.
- [80] En 1795, François de Neufchâteau, dans son poème *Les Vosges*, vante le « grand dessein », « le vaste projet » de Lucius Vetus au I^{er} siècle voulant « lier les mers du Nord à celles du couchant ». Il situe le projet romain aux « étangs de qui l'onde incertaine / Va grossir la Moselle et la Saône à la fois », i.e. le Void de Côte.
- [81] Sur ce sujet, voir C.-L. de Billestein, *Essai de la Navigation lorraine*, Amsterdam, 1764 ; F.-M. Lecreulx, *Mémoire sur les avantages de la navigation des canaux et rivières*, Nancy, 1795 ; M. Maud'heux, « Examen du projet de canalisation de la Saône à la Moselle et à la Meuse », *Annales de la Société d'émulation*, 1844, t. 5 ; Dr Garnier, *Projet de jonction de la Saône à la Meuse*, Epinal, 1868 ; L. Viansson, membre des Académies de Metz et de Nancy, *Histoire du Canal de l'Est*, 1881.
- [82] P. Joudrier, « François de Neufchâteau et la question religieuse », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 2013-2014, 8^{ème} série, vol. 28, p. 243-262.
- [83] *Journal de Nancy*, 1781, n° 6, supplément, et *Journal de Paris*, 1782, n°70. Cet article concerne les inhumations précipitées et la décision synodale prise à l'initiative de Huel ; il en est rendu compte, avec erreurs (« Huet, doyen de Rousseaux ») dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France*, Tome 20, Londres, 1783, p. 120-121.
- [84] « Lettre de M. François de Neufchâteau à l'occasion des enterrements précipités », *Le Dépositaire, ou choix de lettres sur différents sujets, par une Société de gens de lettres et de gens du monde*, Bruxelles-Paris, 1789, p. 294-299.
- [85] Voir la réédition procurée par Ph. Alexandre : François de Neufchâteau, *Les Vosges*, Fédération des Sociétés savantes des Vosges, 2009.
- [86] François de Neufchâteau, *Essai sur la nécessité...*, Paris, Huzard, an X, p. 64-65.
- [87] Supplément au *Dictionnaire historique* de l'abbé de Feller, t. X, p. 508-509. Cette notice que nous avons citée par fragments est cependant erronée sur divers points, et rédigée dans le contexte d'une Révolution achevée.
- [88] Voir le carnet manuscrit de François sur ses plantations entre 1789 et 1793, Bibliothèque de Nancy, Ms. M 1520.
- [89] « C'est lui qui fit rendre les arrêts du 4 septembre 1741 et du 11 septembre 1742, par lesquels il est ordonné que les grandes routes de la Lorraine et du Barrois seront plantées de noyers, châtaigniers, ormes, frênes, à trois toises de distance d'un arbre à l'autre. Il voulut lui-même donner l'exemple, en faisant une plantation de noyers sur la route de Neufchâteau à Nancy. »

- [90] N. François, *Épître à M. de La Galaizière, intendant de Lorraine*, s.l., s.n., 1770, 6 p.
- [91] N. François de Neufchâteau, *Les lectures du citoyen ou suite de mémoires sur des objets de bien public*, « Premier mémoire sur l'établissement d'un grenier d'abondance ou magasin public dans chaque canton », composé en 1790 (réimprimé en août 1793 par l'Imprimerie nationale à la veille de l'élection au ministère de l'Intérieur, à laquelle François était avec Paré et Hébert un des trois candidats, et dont ce texte constituait le programme), p. 13, 33 et 40. Sur François, « citoyen agronome », voir l'excellent chapitre de la thèse de D. Margairaz, *François de Neufchâteau, biographie intellectuelle*, Paris, 2005, p. 173-204.
- [92] Poullain-Grandprey, député des Vosges à la Convention, est l'auteur d'un Projet de loi sur les subsistances en avril 1793 : il veut que tout propriétaire ou dépositaire de grains et de farines en fasse la déclaration, sous peine d'amende. Les municipalités devront envoyer aux directoires de leur district l'état de ces grains, qui sera vérifié. Il ne sera vendu de grains que sur les marchés ; les grains non vendus, confisqués ou ceux que les besoins des propriétaires ne leur auront pas permis de conserver jusqu'aux époques fixées pour les conduire aux marchés, seront déposés dans les magasins de cantons.
- [93] *Recueil des lettres circulaires, instructions, programmes, discours émanés du citoyen François (de Neufchâteau) pendant ses deux exercices du Ministère de l'Intérieur*, t. 1 et 2, Paris, Imprimerie de la République, an VII.
- [94] *Recueil*, « Questions sur le produit des récoltes », 7 fructidor an V, p. XXVI.
- [95] *Recueil*, « Sur les secours publics », 10 Thermidor an VI, p. 7 ; et « Travaux à établir dans les dépôts de mendicité », 5 fructidor an VI, p. 69.
- [96] *Recueil*, « Sur les plantations », 22 fructidor an V, p. LXXXII ; « Utilité des plantations », 25 vendémiaire an VII, p.235. François y rapproche Saint-Pierre et Turgot, les « hommes à projets » et les ministres philosophes : « Turgot avait rédigé un arrêté du conseil pour forcer les propriétaires à planter un vingtième de leurs propriétés, sous peine d'être surtaxés aux impositions. C'était une très grande idée ; mais elle partagea la disgrâce de son auteur, et ceux qui vinrent après lui n'eurent pas l'air de se douter du mérite de ce projet, dont on ne parla plus que comme des idées de l'abbé de Saint-Pierre, honorées seulement du titre de rêves d'un bon citoyen. » p. 239.
- [97] *Recueil*, « Taxe d'entretien des routes », 25 thermidor an VI, p. 58 : « la taxe d'entretien des routes fait disparaître ces moyens de réparation si odieux et si injustes de l'ancien régime : ces corvées désastreuses, ce fardeau imposé aux pauvres pour la jouissance des riches, cette servitude accablante qui faisait dire au philanthrope, à la vue des chemins construits par la corvée : *Je marche sur le sang du Peuple.* »
- [98] *Recueil*, « Sur les plantations », p. LXXXIII.

- [99] *Recueil*, « Utilité des plantations », p. 241. A comparer avec Huel, dans son *Mémoire sur la plantation d'arbres*, p. 10 : « L'homme ne sait nulle part mieux sentir sa mortalité qu'à l'égard des plantations. Il voit dans un si grand éloignement le fruit qu'elles promettent, et le terme de sa vie lui paraît si prochain que n'espérant pas d'y toucher, il est découragé de les faire. C'est donc un mérite dans une plantation, et un mérite qui excite à la faire, puisqu'il flatte jusqu'à l'intérêt, que cette plantation (= de noyers) puisse être plus tôt crue que toutes autres ».
- [100] *Recueil*, « Réunions décadaires », 20 fructidor an VI, p. 145-146.
- [101] *Recueil*, « Demande d'un compte détaillé sur les établissements d'instruction publique », 20 fructidor an V, p. LXII. et « Sur l'école publique », 17 vendémiaire an VII, p. 209.
- [102] *Recueil*, « Recherche de pièces sur la navigation intérieure », p. 357, et surtout « Plan des commissions qui vont être établies pour la navigation intérieure », 7 prairial an VII, t.I I, p. 339-345.
- [103] Huel, *Mémoire sur la famine*, Bibliothèque municipale Nancy, ms 227, p. 12 et 23. Huel ajoute que les curés « sont débiteurs de tout le bien qu'ils peuvent faire, ayant plus de temps libre et vuide d'occupations que tous les autres particuliers, et étant d'ailleurs communément plus intelligents ».
- [104] L'Abbé de Saint-Pierre demandait que le gouvernement impose silence aux disputes théologiques autour du jansénisme...
- [105] « Je suis assuré, par le calcul que j'ai fait des bouches de la province, et par celui que j'ai fait aussi, au moyen de ma petite portion de dîmes du produit du finage de ma paroisse, de la part estimative du produit de toutes les terres de la province, qu'elles ont donné en 1740 autant de grains de toutes espèces qu'il en faut pour nourrir tous les sujets ». *Mémoire sur la famine*, Bibliothèque municipale Nancy, ms 227, p. 2.
- [106] Huel, *Mémoire sur la plantation d'arbres*, idem : « l'odeur du noyer n'est pas nuisible, je l'ai expérimenté pendant 8 ans que j'ai habité et que j'ai couché à 3 toises de ma grande pépinière ».
- [107] Bibliothèque municipale Epinal, ms. 148, p. 72, et note autographe p. 4.
- [108] Eugène Martin, dans son *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, 1901, rend hommage aux nombreux prêtres qui « s'adonnaient sans bruit, mais non sans zèle et sans profit, au soin de leurs paroisses ou aux travaux de l'étude et de l'apostolat »...
- [109] *Rêves d'un homme de bien...*, p. 232.